



Formation sur la sécurité des frontières



Une équipe d'instructeurs militaires américains a animé, les 7 et 8 juin 2010, un séminaire sur la sécurité des frontières.

Une vingtaine d'officiers de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Garde Nationale ainsi que des représentants de la Direction Générale de la Sûreté Nationale et de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure et de la Documentation ont pris part à cette formation.

Le CEMNA participe à une conférence de l'OTAN

Sur invitation du Général Stéphane Abriar, Commandant suprême de la Transformation du Commandement Allié de l'OTAN (NATO - Allied Command Transformation), le Colonel Mohamed Ould Mohamed Zmagui, Chef d'Etat-major National Adjoint, a effectué une visite à Helsinki, capitale de la Finlande, du 13 au 17 juin 2010, pour participer à une conférence sur le partenariat militaire stratégique. Le Stratégic Military Partner Conference (SMPC) est un organe de réflexion et de recherche chargé de concevoir et d'élaborer les stratégies l'OTAN.

Cette conférence a réuni autour d'une même table, les Chefs d'Etat-major des membres de l'OTAN, des pays partenaires pour la paix (PPF), du Dialogue Méditerranéen, de l'Initiative d'Istanbul et des pays du groupe de contact. A l'exception de la Chine, de l'Inde et de l'Afrique sub-saharienne, ce sont toutes les nations qui ont pu se pencher sur des concepts et doctrines de sécurité afin de promouvoir la paix dans le monde.

Le CEMNA était accompagné du Capitaine de Vaisseau Mohamed Ould Cheikhna Ould Taleb Moustaph, Conseiller du Chef d'Etat-major National.

Des instructeurs de l'EMP dispensent des cours à l'ENM

Une mission de l'école de maintien de la paix "Alloune Blondin M'Beye" de Bamako a séjourné à Nouakchott du 25 avril au 13 mai 2010 où elle a dispensé des cours à l'Ecole Nationale d'Etat-major. Ces cours constituent un complément de connaissances et de savoir-faire pour l'emploi en état-major de bataillon déployé dans le cadre d'une opération de maintien de la paix.

Les séances animées par quatre officiers supérieurs du Burkina Faso, du Togo, du Mali et du Canada ont porté notamment sur le système de défense en Afrique, la Force Africaine en Attente, le mandat, les procédures et la conduite des opérations de soutien à la paix ou encore sur les techniques de négociation et de médiation, le processus "Désarmement, Démobilisation, Réinsertion" (DDR), les relations avec les partenaires civils, les médias ...

Il faut rappeler que l'EMP est un centre d'excellence de la CEDEAO qui forme des militaires, des policiers et des civils dans le domaine des opérations de soutien de la



paix. Son staff cosmopolite est composé notamment d'instructeurs argentins, canadiens, français, maliens néerlandais, suisses, sénégalais et togolais.

L'attaché militaire Turc en Mauritanie



Le Colonel Tay Yara, attaché de défense de la Turquie en Mauritanie, résidant à Rabat, a effectué du 13 au 15 juin 2010, une visite de travail en Mauritanie. Ses entretiens avec le Chef d'Etat-major et de différentes autorités militaires ont porté notamment sur le renforcement de la coopération en matière de formation.





Exercice "Tourine 2010"



Dans la période du 25 avril au 6 mai 2010, le Groupement Spécial d'Intervention N°1 a conduit une importante manœuvre dans la région nord du pays. Des officiers des différentes régions militaires ainsi que les représentant de la Gendarmerie et de la Garde Nationales ont pris part à cette manœuvre, placée sous le commandement du Colonel Mohamed Ould Mohamed Z'nagui, Chef

d'Etat-major adjoint. Cet exercice qui entre dans le cadre de la formation continue et de l'entraînement des unités, visait d'une part à évaluer les capacités opérationnelles du GSI1 et, d'autre part, à familiariser les officiers participants à la vie en campagne et à leur faire vivre les conditions difficiles des unités engagées. La manœuvre s'est déroulée en deux phases : un exercice de conduite qui a débuté aux environs de F'derik et s'est étendu jusqu'à Tourine et une reconnaissance cadre de Tourine à Aïn Bintilly en passant par Ghallawiya, Lemgheitty et Chegatt.

Une délégation italienne à Nouakchott

Une délégation du ministère italien de la Défense conduite par le Colonel Ferdinando Fidi, a effectué du 8 au 10 juin 2010 une mission à Nouakchott. Après avoir été reçu par le Chef d'Etat-major National, cette délégation a mené des travaux de prospection en matière de formation avec le 3^{ème} Bureau.



Le Délégué Régional du CICR à Nouakchott



Le ministre de la défense nationale, Monsieur Hamady Ould Hamady, a reçu dans la journée du 2 mai 2010, Monsieur Yves Arnoudy, Délégué Régional du Comité International de la Croix Rouge pour l'Afrique du Nord, résident en Tunisie. L'entretien s'est porté sur les relations de la Mauritanie avec le comité international. Le Général de brigade Ahmed Ould Bekrine, Secrétaire Général du MDN et Monsieur Raffaello Muller, Président de la délégation du CICR à Nouakchott, étaient présents à cette rencontre.

Ateliers sur le D.I.H

Le Comité International de la Croix Rouge a animé, du 16 au 20 mai 2010, des ateliers de sensibilisation à Nouakchott et Atar au profit de membres des Forces armées et de sécurité.

A Nouakchott, une quarantaine de participants venant de toutes les formations de la garnison ainsi que du Ministère de la Défense Nationale, de la Gendarmerie et de la Garde Nationales, de la Direction Générale de la Sûreté Nationale et de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure et de la Documentation y ont pris part.

A Atar, les participants venaient de l'EMIA, de la 3^{ème} RM et du 1^{er} BCP.





Visite d'un responsable militaire vénézuélien en Mauritanie

Dans le cadre du renforcement de la coopération militaire entre notre pays et la République Bolivarienne du Venezuela, le Général de Brigade Angel Marcial Parra Yarza a effectué une visite de travail en Mauritanie du 1^{er} au 3 juin 2010. Au cours de sa visite, le Général vénézuélien s'est notamment entretenu avec des responsables militaires pour explorer les possibilités de coopération dans le domaine de la formation.



MANŒVRE FLINTLOCK ..

"Exercice Flintlock 2010 au Burkina Faso

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité frontalière dans la bande sahélo-saharienne, une opération militaire multinationale "exercice *Flintlock 2010*", s'est déroulée du 3 au 22 mai 2010 au Burkina Faso. Elle a regroupé sept pays africains (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Maroc, Nigeria, Sénégal et Tchad) et certains de leurs partenaires (Etats-Unis d'Amérique, Allemagne, Espagne, France, Grande Bretagne et Pays-Bas). Le centre de coordination multinational (MCC), quartier général de l'exercice, était chargé de recueillir les renseignements, de planifier et de coordonner l'exécution de scénarii en temps réel par des forces spéciales prépositionnées dans des postes secondaires au sein de l'espace sahélo-saharien.

L'exercice a intégré en outre des modules de formation pour les armées de la sous-région ainsi que des actions civilo-militaires au profit des populations (consultations médicales, prises en charge vétérinaires...).



"Formation Flintlock au BIM 62

Dans le cadre de la manœuvre *Flintlock*, 26 instructeurs américains, espagnols et français ont formé, du 15 avril au 19 mai 2010, des unités de combats du 62^{ème} Bataillon d'Infanterie Motorisée.

Lors de la cérémonie de clôture de cette formation, organisée le 22 mai 2010, le Colonel Mohamed Cheikh Ould Mohamed Lemine, commandant de la 6^{ème} Région Militaire, a vivement remercié, au nom du Chef d'Etat-major National, les formateurs pour la qualité de l'enseignement dispensé. En présence du Lieutenant-colonel Charles O. Collins, Attaché de Défense de l'ambassade des Etats-Unis en Mauritanie et du Lieutenant-colonel Trolginger des Forces américaines pour l'Afrique, venu spécialement pour la circonstance il s'est félicité de

leur parfaite entente malgré leurs origines diverses, ce qui a permis aux militaires mauritaniens d'acquérir des savoirs et savoir-faire sur les techniques de combat et d'améliorer leurs aptitudes au tir.

De leur côté, les formateurs ont salué la disponibilité des soldats mauritaniens, leur motivation et leur capacité d'assimilation qui ont facilité le déroulement de la formation. La cérémonie s'est achevée par la remise des diplômes.

Questions au commandant de la 6^{ème} RM

Dans quel cadre entre cette formation *Flintlock* ?

Cette formation est le fruit du partenariat transsaharien pour la lutte contre l'insécurité dans la bande sahélo-saharienne. Elle vise à renforcer les capacités opérationnelles des forces armées et de sécurité de la sous-région.

Que peut-on en attendre ?

L'éradication des défis du grand banditisme, de la criminalité transfrontalière et du terrorisme dans la bande sahélo-saharienne est un combat de longue haleine qui appelle une coordination étroite avec nos différents partenaires. Car ce défi constitue une exigence morale pour la communauté internationale.

C.M





Visite d'une délégation de l'OTAN à Nouakchott

Une délégation de l'Organisation du Trait  de l'Atlantique Nord (OTAN), conduite par son Secr taire G n ral D l gu , M. Claudio Bisogniero, a s journ  dans notre pays o  elle a  t  re ue en audience, le 21 juin 2010, par le Pr sident de la R publique, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz. A sa sortie d'audience, le responsable de l'OTAN a indiqu    la presse que cette visite t moigne de l'int r t accord  par l'OTAN au d veloppement des relations de coop ration avec la Mauritanie et d montre l'importance que les alli s attachent   la position de la Mauritanie dans la r gion et a exprim  sa satisfaction du r le de la Mauritanie. Dans la m me journ e, la d l gation a  t  re ue par le Ministre de la D fense Nationale, M. Hamady Ould Hamady pour des entretiens portant essentiellement sur les questions s curitaires et les perspectives de d veloppement de la coop ration.



Le MDN d core..

L'attach  militaire espagnol...

Le Ministre de la D fense Nationale, M. Hamady Ould Hamady, au nom du Pr sident de la R publique, a d cor  de la m daille de Chevalier de l'Ordre du M rite National le lieutenant-colonel Juan Antonio Gomes Rodriguez, attach  de d fense   l'ambassade d'Espagne en Mauritanie,   l'occasion de la fin de sa mission en Mauritanie. La c r monie de d coration s'est d roul e, le 21 juin 2010, au minist re, en pr sence du g n ral de brigade Ahmed Ould Bekrine, secr taire g n ral du MDN et d'un certain nombre d'officiers sup rieurs.



...Et des officiers fran ais

Le ministre de la D fense nationale, M. Hamady Ould Hamady a d cor , le 24 juin 2010, au nom du Pr sident de la R publique, des officiers fran ais, arriv s en fin de mission dans notre pays.

- Officier de l'ordre du m rite national:



Lieutenant-colonel Philippe Barreau, attach  de D fense, chef de la mission fran aise de coop ration militaire en Mauritanie.

- Chevalier de l'ordre du M rite national: Lieutenants-colonels Serge Leclourec et R gis Lacroix et le capitaine de fr gate Cagnard Herv , conseillers   la m me mission.

Le MDN re oit un diplomate irakien

Le ministre de la d fense nationale, M. Hamadi Ould Hamadi a re u en audience, le 12 mai 2010 le charg  d'affaires de l'ambassade d'Iraq en Mauritanie, M. Rokan Noman Hamah. Les entretiens ont port  sur les relations bilat rales et en particulier en mati re de d fense. L'audience s'est d roul e en pr sence du G n ral de brigade, Ahmed Ould Bekrine Secr taire G n ral du MDN, du Colonel Mohamed Ould El Moghdad, Directeur des Relations Ext rieures et du Lieutenant-colonel Seyid Ould Asri, Directeur du Bureau de Coordination au m me minist re.





Le Président de la République visite le 2^{ème} BC



Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a effectué une visite au 2^{ème} Bataillon Commando dans la journée du 19 mai 2010. Accompagné du Chef d'Etat-major particulier, le Colonel Dia Adama Oumar, le Président de la République

a été accueilli à son arrivée à Jreïda par le Ministre de la Défense Nationale, M. Hamady Ould Hamady, le Chef d'Etat-major National, le Général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, le Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, le Général Ahmed Ould

Bekrine, et le Commandant Mohamed Mahmoud Ould Wena, Commandant du 2^{ème} BC.

Le Président de la République a passé en revue un détachement de l'Armée Nationale venu lui rendre les honneurs avant de saluer les autorités militaires, présentes pour la circonstance. Il a ensuite assisté à une présentation du bataillon avant de procéder à la visite de deux compagnies de combat sur le terrain et des locaux, s'informant au passage sur l'état des équipements. Le Président de la République a en fin présidé une réunion avec l'ensemble des officiers du 2^{ème} BC. Il leur a rappelé les efforts consentis ces dernières années visant à améliorer les capacités opérationnelles des Forces armées, même si le chemin à parcourir reste encore long. Il a demandé à tout un chacun de cultiver l'excellence dans sa spécialité et a salué l'action d'éclat de la 1^{ère} compagnie qui a arrêté une bande de criminels dans le Sahara. La visite a été clôturée par un déjeuner.

Créée en 1992, le 2^{ème} Bataillon Commando est une formation d'élite qui se distingue régulièrement par des actions d'éclats. Il est aujourd'hui commandé par le commandant Mohamed Mahmoud Ould Wena.

Une de vos unités s'est distinguée il y a deux mois à Lemzeirab en arrêtant une importante bande de trafiquants d'armes et de stupéfiants. Quelles sont les spécificités de votre formation ?

Le 2^{ème} BC est une unité spéciale de réserve, prête à intervenir sans préavis sur ordre du Chef d'Etat-major National, donc projetable sur tous les fronts. C'est dans le cadre de sa participation aux opérations de sécurisation dans le nord du pays, que la 1^{ère} compagnie, commandée par le Capitaine Moctar Ould Lekhal, a pu appréhender ces grands trafiquants en intelligence avec des réseaux terroristes. D'importantes quantités de drogue ont été saisies au cours de l'opération.

Qu'est-ce qui lui assure cette polyvalence ?

Ce qui confère au 2^{ème} BC, sa polyvalence et sa souplesse d'emploi, ce sont sa grande mobilité, ses

capacités de feu très performantes et surtout la discipline et la capacité de résistance de ses hommes. Les entraînements rigoureux et continus sur les armes en dotation en plus de la disponibilité du personnel constituent les caractéristiques spécifiques du Bataillon.

D'où tire-t-il sa force de caractère ?

Je pense que la cohésion et la fierté d'appartenir au 2^{ème} BC constituent sa véritable force. Beaucoup d'efforts sont consentis pour cultiver cette cohésion. Du commandant en chef au dernier soldat, tous sont soumis aux mêmes activités physiques ; le fait de partager la souffrance quel que soit le grade renforce l'esprit de camaraderie. Ainsi, chaque mois, un



Le Cdt 2^{ème} BC saluant le Président à son départ.

cross, une marche commando et un tir d'armes individuelles sont organisés pour l'ensemble du personnel ainsi qu'un tir opérationnel pour les unités de combat. Une marche tactique de 20 à 60 km est organisée tous les deux mois. L'objectif recherché à travers les exercices est la rapidité et la précision.

De plus, un abattage permet, toutes les quinze semaines, d'améliorer substantiellement l'ordinaire. Ce qui contribue à entretenir le moral de la troupe.

Propos recueillis par le
Cne Mangassouba



Akhbar El Jeich

Directeur de publication
Colonel Teyib ould Brahim

Rédacteur en chef
Lt-Colonel Aref

Secrétaire de Rédaction
Cne Thiady Mangassouba

Rédaction
Cdt Sow Abou Mamadou
Cne Med O.
Abderrahmane
Cne Lif Mohamed Diadié
Cne Thiady Mangassouba
Cne Malamine Coulibaly

Saisie

Adjt Brahim Ould M'Beirick
S/M Hawa Ly
S/M Aida M'Bengue

Photos

A/C El ide O. Soueïleh -
S/C Brahim O. Saleh,
S/C Mohamed Bekaye,
Sgt Mahfoudh O. Tfeïl,;

Correction

Kane Mamadou Alpha
Cabinet LEGITEAM
Consulting
448 16 41

Maquette/PAO

Abarrhman Ould Dah
A/C Ahmed o. N theih

Publicité - Annonces

A/C Khalifa Ould Khattary

Distribution

A/C Oumar Ould Boudy -
Cal Mahfoud Ould Kory



Dans ce numéro

- 5 ➤ **Info FARIM**
*Le Président de la République visite le 2^{ème} BC
Exercice Flintlock 2010
Manoeuvre à Tourine
Des cours assurés par l'école "A.B. Beye"*
- 10 ➤ **Reportage**
*Lutte antiterroriste dans le Sahara
L'Armée rénove ses infrastructures*
- 14 ➤ **Mémoire Militaire**
*La bataille d'Adoua
L'opération de Tidjikja 10^{ème} partie
La cavalerie dans la guerre
Hommage à feu Ahmed Bezeid ould Ahmed Miské*
- 20 ➤ **Ressources Humaines**
- 22 ➤ **Santé**
- 23 ➤ **Interview**
L'Inspecteur Général des Forces armées
- 24 ➤ **Veille Scientifique & Technologique**
Nouvelles génération des téléphonies mobiles
- 26 ➤ **Notions & Concepts**
DIH: responsabilités du chef
- 28 ➤ **Tribune Libre**
Histoire du soldat inconnu
- 29 ➤ **Sport**



S'identifier est un devoir national!

Chinguitel invite l'ensemble de ses clients possesseurs
de lignes mobiles et fixes à s'identifier.

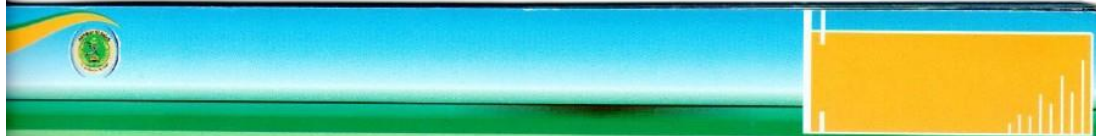


Plus que vous n' imaginez

Rendez vous dans les agences chinguitel
pour accomplir cette formalité.

Pour plus d'information, contactez





AKHBAR El Jeich



Pour nous
contacter

▶ 202 03 05
▶ 610 22 05

▶ 649 55 46

Dcrp@mauritel.mr
BP: 208 Tel: 5002255

Pour vos publicités et annonces :
Akhbar El Jeich vous offre une page publicitaire

me d'information officiel de l'Armée Nationale, Akhbar El Jeich est une
bimestrielle qui traite de thèmes d'actualité sur des domaines variés:
aire, technologique, médical, environnemental, économique, culturel...

- Publiée dans deux versions, arabe et français;
- Tirée en quadrichromie sur papier couché brillant.
- Distribuée au niveau de toutes les formations militaires, dans les institutions publiques, dans les ambassades de la Mauritanie et aux attachés de Défense accrédités à Nouakchott.

AKHBAR EL JEICH
Votre fenêtre sur l'Armée
Dcrp@mauritel.mr
BP: 208 Tel: 5244641

Page sur
é dans
nord

Akhbar El Jeich

البيان
الثانوية العسكرية
تجربة نموذجية
للتعليم متميز

مكافحة الارهاب و التهريب

منطقة عسكرية مغلقة على الحدود

ذكرة عسكرية
بحوث ودراسات



1 QUESTION DE LOGIQUE

Le service de recrutement de l'Etat-major National a organisé un test d'évaluation à l'intention de 100 nouvelles recrues en vue de leur orientation. Les résultats révèlent que 65 recrues maîtrisent l'arabe, 55 le français et 40 l'anglais. De plus, 25 recrues parlent arabe et français, 20 parlent arabe et anglais et 25 français et anglais. 10 recrues s'expriment pareillement dans les trois langues.

Combien de recrues ont-elles été recalées pour non maîtrise d'au moins une de ces 3 langues ?

2 MATOKU

Remplissez la grille ci-dessous en plaçant dans chaque case un chiffre de 1 à 6, sachant qu'il ne peut y avoir 2 fois le même chiffre sur une ligne ou une colonne. Le nombre inscrit en haut à gauche de chaque bloc est le résultat de l'opération arithmétique (addition, soustraction, multiplication ou division symbolisé par le signe placé devant ce nombre) effectuée avec les chiffres du même bloc.

Aidez-vous des deux chiffres déjà mis en place.

4+	10x	9+		9+
		4	1	12x
10+			7+	1-
	4+	11+		8+
7+			7+	
	2:			8x

3 EN DUO

Jeu proposé par l'A/C Brahim Ould Rabah

Inscrivez les blocs de lettres de part et d'autre des lettres du mot STATUT de sorte à former six mots se rapportant au vocabulaire militaire.

AINE	AMBU	MUNI	MILI
AIRE	CADE	COMB	ETTE
TIRE	IONS	CAPI	CASQ
		S	
		T	
		A	
		T	
		U	
		T	

Jeux conçus par le Cne Mangassouba

CORRECTIONS

1 Il y a 5 recrues qui ne maîtrisent aucune langue.
Raisonnement : 10 recrues parlent les 3 langues. Il y en a donc 10 de plus qui parlent l'arabe et l'anglais (20) et 15 qui parlent l'arabe et le français (25). Il reste parmi les 65 recrues qui connaissent l'arabe 30 arabisants purs ($10+10+15+30=65$). En suivant le même raisonnement, en plus de 10 trilingues et les 15 qui parlent arabe et français, il y en a 15 qui parlent français et anglais. Ce qui fait que 15 ne parlent que le français. De même, en comptabilisant 10 trilingues, 10 anglo-arabisants et les 15 anglo-français, il reste 5 qui ne parlent qu'anglais. En tout cela fait 30+15+5 monolingues, 10+15+15 bilingues et 10 trilingues, soit 95 recrues qui

5	4	2	3	4	1
2	1	6	4	5	3
6	3	5	2	1	4
4	6	1	5	3	2
3	5	4	1	2	6
1	2	3	6	4	5

ambuscade
-munitions
-combats
-militaire
-casquette
-capitaine

3



Editorial

Médias et Forces armées

Nécessité d'une collaboration

L'Etat-major National, en relation avec le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement, a organisé, le 26 mai 2010, un atelier de réflexion sur la communication en matière de défense.

Lors de l'ouverture de cet atelier, le ministre de la Défense a fait part, à l'adresse du parterre de journalistes invités, de son intention d'inaugurer une nouvelle ère dans les relations entre les Forces Armées Nationales et les organes de presse.

Il est vrai que les relations armée-presse ont fort longtemps été marquées par un climat d'incompréhension, voire de méfiance. C'est seulement à partir de la fin de la Guerre Froide, que les armées ont commencé à s'ouvrir à la communication, leur mutisme légendaire n'ayant plus sa raison d'être. Dans le monde de l'instantanéité de l'image, le droit à l'information est une exigence démocratique. Les militaires ont compris, dans ce contexte, la nécessité de communiquer pour gagner l'adhésion et la confiance des contribuables et justifier l'allocation des moyens garantissant leur fonctionnement auprès des décideurs, en dehors de toute idéologie.

C'est à ce titre que les armées ont besoin des vecteurs de l'information que sont les médias. Ainsi, chaque chef militaire dispose-t-il d'un responsable de communication en de paix et d'un porte-parole en temps de guerre.

De leur côté, les journalistes s'intéressent à tout ce que font les militaires, car le métier des armes crée par essence de l'actualité.

Toutefois, les exigences de transparence des médias, qui sont devenus par la force des

choses parties prenantes aux crises et non plus de simples spectateurs, ne sont pas toujours compatibles avec le devoir de réserve inhérent à l'institution militaire. Cette dernière a même l'obligation de retenir des informations pour assurer le caractère confidentiel d'une opération qui toucherait la vie des hommes, la paix ou la survie de la Nation.

Par ailleurs, l'absence d'informations équilibrées est source de rumeurs et de désinformations aux conséquences souvent tout aussi dévastatrices. C'est pourquoi, il s'avère bénéfique aux deux parties de valoriser une certaine synergie. Pour affirmer leur légitimité et leur utilité dans un système démocratique respectueux de l'opinion du peuple, les Forces Armées Nationales ont besoin de s'ouvrir au monde de la communication. Les journalistes veulent disposer d'informations fiables et crédibles. Les citoyens demandent d'être éclairés sur les activités de leur armée, son rôle moteur dans le développement national, sa participation au rayonnement du pays sur la scène internationale...

Tout doit reposer en fait sur la confiance et le respect mutuel. Aussi antagonistes que semblent être leurs objectifs, le couple armée-presse, se doit de développer un esprit de tolérance de l'une envers l'autre dans ce monde ultra médiatisé.

La dernière mission de presse organisée par le Ministère de la Défense Nationale au nord du pays, illustre cette relation de confiance qui s'installe désormais entre l'Armée et les médias nationaux et internationaux.





L'activité sportive dans l'unité

Le sport dans les forces armées revêt un caractère fondamental, car il contribue à accroître ou, au moins, à maintenir la capacité opérationnelle des troupes.

Pour atteindre ces objectifs, la pratique du sport doit reposer sur des principes pédagogiques bien définis. Son organisation doit s'appuyer sur les spécialistes EPS du corps ainsi que sur ses cadres.

Au niveau de la compagnie, la mise en condition physique du personnel et son maintien au niveau requis sont du ressort du commandant d'unité.

Objectifs

La pratique du sport doit permettre d'acquiescer, de conserver et, si possible, d'améliorer l'aptitude physique des hommes à l'exercice de leur métier. Pour ce faire, elle doit être spécifique et adaptée à l'objectif recherché par une programmation proportionnelle mais aussi attrayante et ludique grâce à une bonne animation. La programmation se définit comme la répartition cohérente et efficace de l'entraînement des personnels avec l'utilisation optimale des moyens au profit d'objectifs bien définis. Dans cette optique, l'instruction des cadres de même que l'entraînement des hommes répondent à différents paramètres.

Instruction et entraînement

L'instruction concerne les cadres officiers et sous-officiers et l'acquisition des effets psychophysiologiques.

L'entraînement est fonction des objectifs fixés, du niveau des personnels, du nombre de séances, des procédés d'entraînement, des éléments extérieurs et de l'horaire de la séance.

Endurances

L'endurance aérobie consiste à produire une grande quantité de travail de façon continue à une allure permettant un équilibre

d'oxygène. Son principe est un travail progressif de longue durée par un entraînement continu. Elle a une incidence cardiovasculaire et neuromotrice.

L'endurance anaérobie est un effort d'intensité submaximale de moyenne durée, ne permettant pas d'équilibre d'oxygène. Elle a pour principe un travail d'intensité moyenne sollicitant une dette d'oxygène, par un travail basé sur l'alternance d'allure. Elle habitue l'organisme à l'acide lactique et constitue une transition entre l'endurance et la résistance.

Stratégie et qualités de l'instruction

Elle consiste pour l'entraîneur à amener le pratiquant à modifier son comportement de manière consciente. Elle est mise en œuvre par les spécialistes et est appropriée aux objectifs.

Les spécialistes EPS ont le rôle de contribuer à la qualité de l'instruction sportive dispensée par les cadres et d'assurer l'instruction des activités spécialisées (natation, sports de combat, course d'orientation etc.).

Un instructeur sport doit avoir pour qualités, une excellente condition physique, une connaissance technique des exercices pratiqués, le sens et le

goût de l'effort et la volonté de s'imposer. Le rendement de l'entraînement est influencé par son attitude.

L'évaluation

Elle suppose le contrôle de l'instruction et l'entraînement. Le contrôle de l'instruction se fait périodiquement dans le but d'évaluer l'application des principes pédagogiques et contrôler la conduite des séances spécifiques. Le contrôle de l'entraînement se résume essentiellement à des tests d'aptitudes à l'effort.

En conclusion, la pratique du sport est conduite suivant des objectifs bien précis dans le strict respect des principes pédagogiques.

Au niveau de la compagnie, le commandant d'unité en est le principal responsable. Il est assisté par des spécialistes EPS du corps et des cadres de son unité.

Cne Coulibaly Malamine

Félicitations

Bravo à l'équipe de football de l'ASC Police vient de retrouver avec brío l'élite du football national après une année de purgatoire.





Le Soldat inconnu Pour perpétuer la flamme du souvenir

Un soldat inconnu est la dépouille d'un soldat non identifié, tué sur le champ de bataille et qui symbolise l'ensemble des combattants disparus pendant ce conflit. Cette tradition provient de la Première Guerre mondiale. Il est important que le corps reste impossible à identifier de façon à représenter tous les martyrs sans distinction de race, de grade ou de religion. La tombe consacrée à ce soldat inconnu devient un haut lieu de mémoire qui rend en quelque sorte leur dignité aux combattants qui ont offert leur vie à la Nation.



L'origine

Ce culte a été initié par les Britanniques au lendemain de la Grande Guerre. Il sera adopté par de nombreuses autres nations éprouvées par ce conflit mondial. La première tombe du Soldat Inconnu, a en effet été construite en 1920, à Londres (Angleterre) à l'abbaye de Westminster ; en France, la tombe du Soldat inconnu a été installée à Paris, sous l'arc de Triomphe de la place de l'Etoile, le 11 novembre 1920 ; aux Etats-Unis, il est inhumé dans le cimetière national d'Arlington, en Virginie ; en Belgique, la tombe du soldat

inconnu se trouve au pied de la Colonne du Congrès, à Bruxelles ; le soldat italien est enseveli à Rome, en face du monument dédié au roi Victor-Emmanuel II.

Honorer tous les " déshérités de la mort "

L'idée de consacrer un monument à tous les combattants anonymes, tombés bravement pour la patrie, est d'apporter une réponse au désarroi des populations ébranlées dans leur foi et meurtries dans leur chair ; les aider à faire leur deuil, tout en maintenant vivace le souvenir des sacrifices consentis.

Une manière aussi de pouvoir faire face à la réalité pour oser se dire : " plus jamais ça ", car c'est la seule manière de ne pas rendre ces sacrifices vains.

Ces sépultures emblématiques ont pris d'emblée une place importante dans les mémoires collectives. Des flammes ravivent leur souvenir dans divers pays et des hommages leur sont rendus lors de cérémonies solennelles notamment à l'occasion de journées commémoratives.

Cne Lif Mohamed Diadié

Difficile réinsertion des anciens hommes de tenue

Depuis l'indépendance de la Mauritanie, le peuple a un amour pour la tenue. Ainsi, dans chaque famille, il y a au moins soit un militaire, un gendarme, un garde, un policier en service ou à la retraite. Ces corps militaires et paramilitaires deviennent les plus grands employeurs de l'Etat. En battant le record, 10, 20 voire 30 ans de service, ces hommes partent généralement à la retraite sans aucune formation professionnelle, et vivant encore dans le loyer dans des conditions lamentables. Ainsi, le calvaire commence pour certains d'entre eux et continue pour d'autres, car la réinsertion dans la vie civile devient difficile voire impossible. Parce qu'aucune infrastructure n'a été établie pour les accueillir.

Alors les services particuliers comme les gardes forestiers, la

sécurité et beaucoup d'autres pouvaient être confiés exclusivement à ces hommes qui ont plus d'expérience, plus d'aptitude physique et plus de disponibilité, plutôt qu'à des jeunes qui viennent fraîchement dans le marché de l'emploi sans aucune expérience, car un agent de sécurité est différent d'un gardien de maison. Pour le nettoyage et l'entretien de la ville de Nouakchott, la commune centrale et ses partenaires nationaux et étrangers pouvaient recruter une bonne partie de ces hommes capables de se déplacer plus facilement, plus disponibles et dévoués qui seraient fiers de leur travail qu'ils feraient avec plus de sérieux contrairement aux femmes toujours indisponibles et inaptes ou aux jeunes orgueilleux qui ne voudraient jamais que leurs proches sachent qu'ils sont employés dans

une agence de poubelle.

Ainsi, on voit souvent un à deux agents dans des quartiers encore dépourvus de poubelle, avec un râteau à la main comme si la société avait encore un problème de personnel. Ainsi, ces retraités pourraient trouver de petits revenus pour s'occuper mieux de leurs pauvres familles et gagner plus des respects dans la société et terminer leur vie plus dignement, mais sans la sous-traitance qui devient une forme d'esclavage économique moderne, à la mode dans le pays.

Nous invitons le gouvernement à jeter un coup d'œil sur le sort de ces anciens qui partent à la retraite sans un sou, ni un toit, sinon ces corps deviendront tout simplement budgétivores sans aucun rendement pour le pays.

Adjt à la retraite Baba Traoré





l'iPad. L'absence d'une cellule photographique ne permet pas d'application Appareil Photo. Ses détracteurs pointent aussi du doigt, l'impossibilité de regarder des vidéos au format Flash d'Adobe ou de faire fonctionner plusieurs applications à la fois.

Références

- 1 - www.lesEchos.fr.
- 2 - Fin de l'exclusivité iPhone Orange, NouvelObs.com.
- 3 - www.wikipédia.fr.

services Google. La fonction Accès universel aide les personnes handicapées à profiter de toutes les possibilités. iWork permet de créer de superbes présentations, documents et feuilles de calcul. Rien qu'avec vos doigts. Elles ne sont pas seulement faciles à utiliser, ce sont également les applications de productivité les plus puissantes qui soient pour un appareil mobile. Keynote aide à créer des présentations avec des styles graphiques personnalisés, des thèmes élégants, de superbes effets et animations et de nouvelles fonctionnalités puissantes. Parmi les points faibles, on relève la présence d'un clavier virtuel et l'absence de webcam, USB, cartes SD et HDMI, ainsi que le non-support du multitâche. Les applications Boussole, Météo, Bourse, Dictaphone et Calulette ont été supprimées car leur format n'était pas adaptable à celui de l'écran de

L'@rabe arrive dans les extensions de noms de domaines

Les internautes arabophones bénéficieraient désormais d'adresses Internet intégralement écrites en arabe depuis le 6 mai 2010. Certes, il était déjà possible d'utiliser des caractères non latins dans un nom de domaine, mais les suffixes géographiques ou domaines nationaux de premier niveau, tel le .mr pour la Mauritanie(devaient obligatoirement demeurer en caractères latins. Ce qui posait notamment problème pour l'arabe, qui se lit de droite à gauche, car le suffixe était du coup placé avant le nom du site. Désormais, les internautes arabophones pourront lire l'intégralité des adresses des futurs sites compatibles dans leur sens de lecture naturel. Le premier site à profiter de cet affichage est celui du ministère égyptien de la Communication et des Nouvelles Technologies, à cette adresse : <http://موقع.وزارةالاتصالات.مصر>. On constate bien que le suffixe مصر (pour "Egypte") (est placé avant l'adresse. Attention, cependant pour voir l'adresse en arabe, il faut disposer des logiciels Opera ou Safari, qui gèrent cette fonction. Le cas contraire, elles vous ne verrez pas mais transcrite avec des caractères latins.

Les insectes cyborgs attaquent!

La recherche technologique militaire s'ouvre de plus en plus sur les biotechnologies et la robotique. L'armée américaine prospecterait sur le développement d'essaims d'insectes cyborgs fonctionnant en réseau et équipés de détecteurs pour la surveillance ou de dards empoisonnés pour l'attaque, des robots autonomes, armés d'interfaces cerveau/machine permettant de contrôler des systèmes d'armes par la pensée. A l'heure actuelle, impossible de prédire l'impact de ces technologies étranges sur les conflits du futur. Mais on peut s'inquiéter de leur introduction dans le civil, où si elles tombaient entre des mains criminelles...

Cne Mangassouba





Nouvelles générations de téléphonie mobile

Après le Mac, l'iPod et l'iPhone, les technophiles vont se régaler de la dernière trouvaille de téléphonie mobile : l'iPad, lancé depuis le 3 avril 2010 aux Etats-Unis. Au delà du cercle des amateurs qu'apporte cet appareil dans le paysage de la téléphonie ?

A mi-chemin entre un Smartphone (téléphone intelligent) et un ordinateur portable, l'iPad permet de lire des livres électroniques, de naviguer sur internet, de visionner des films, de jouer à des jeux vidéo et d'accéder à plus de 150.000 applications grâce à sa boutique intégrée. Elle est équipée d'un grand écran de 9,7 pouces, pèse 800 grammes et dispose d'une autonomie de dix heures ainsi que de connexions Wi-Fi et 3G. l'iPad permettra de se passer d'un ordinateur portable et PC de bureau. Fonctionnalités de base

Toutes les applications intégrées à l'iPad ont été entièrement conçues pour profiter au maximum de son grand écran Multi-Touch et de ses capacités avancées. Une seule pression sur le bouton principal suffit pour accéder à toutes les applications de votre iPad. Parmi les logiciels installés par défaut, figurent le navigateur Safari, Mail, Photos, Vidéo, YouTube, iPod, iTunes, AppStore, Plans, Notes, Calendrier et Contacts. iBooks. La version Wi-Fi + 3G de l'iPad intègre un GPS activé par la présence de la micro carte

Data.

Le logiciel Safari offre le meilleur du Web. On peut visionner les pages en mode portrait ou paysage sur le grand écran Multi-Touch.. L'écran haute résolution de 9,7 pouces fait de l'iPad un appareil idéal pour regarder séries TV, podcasts et clips vidéo. Les vidéos sont encore plus faciles à trouver avec l'application YouTube réinventée spécialement pour l'iPad. On peut trouver et acheter en quelques touches des millions de chansons, des milliers de séries TV et bien plus encore grâce à iTunes.

Avec Plans, on peut explorer le monde, trouver des lieux plus facilement avec Street View, la vue Satellite ou la nouvelle vue Relief. Le tout à l'aide des





nécessaires" pour empêcher ou réprimer les crimes de son subordonné. Seuls les actes qui sont "en son pouvoir" sont exigés : il ne s'agit pas de transformer tout supérieur en juge.

L'omission du supérieur considérée comme "infraction grave"

Les limites de la responsabilité pénale pour omission ne sont pas clairement fixées en droit pénal. En ce qui concerne le DIH, une difficulté supplémentaire vient du fait que la responsabilité des supérieurs pour omission n'est pas expressément qualifiée d'"infraction grave". Or, l'obligation pour les Etats de réprimer ou d'extrader, en exercice de la compétence universelle, porte spécifiquement sur ce type d'infractions.

La responsabilité des supérieurs est considérée dans le système de répression fixé par le DIH comme une forme particulière de participation criminelle. Dès lors, le supérieur dont la responsabilité est engagée lorsqu'un de ses subordonnés commet une "infraction grave" au DIH devrait se voir reprocher une telle infraction. Les Etats ont le devoir de punir ce supérieur ou de l'extrader quels que soient sa nationalité ou le lieu de commission de l'infraction.

Jurisprudence des Tribunaux pénaux internationaux ad hoc

La jurisprudence des Tribunaux pénaux internationaux ad hoc a clarifié et précisé les conditions de la responsabilité des supérieurs prévues par le DIH. En particulier, il a été précisé qu'il n'était pas nécessaire que le supérieur occupe de jure une position hiérarchique, mais que l'exercice d'une autorité de fait sur l'auteur direct du crime suffisait pour engager la responsabilité pénale d'une personne. Il a également été clarifié que le caractère militaire n'était pas une condition nécessaire et qu'un supérieur hiérarchique civil pouvait être tenu responsable de la commission de crimes de guerre par des personnes qui lui sont subordonnées. La jurisprudence a enfin confirmé qu'une causalité directe entre l'omission du supérieur et la commission du crime n'est pas nécessaire pour que la responsabilité du supérieur soit engagée.

Responsabilité du supérieur selon le Statut de Rome de 1998 de la Cour pénale internationale (CPI)

Le Statut de la CPI distingue deux types de responsabilité hiérarchique.

Celle du supérieur militaire

L'article 28 du Statut stipule qu'un chef militaire ou une personne faisant "effectivement" fonction de chef militaire est pénalement responsable des crimes relevant de la compétence de la Cour commis par des forces ou personnes placées sous son commandement et son contrôle effectifs, ou sous son autorité et son contrôle effectifs, quand :

- * il savait, ou, en raison des circonstances, aurait dû savoir, que ces forces ou personnes commettaient ou allaient commettre ces crimes; et
- * il n'a pas pris toutes les mesures nécessaires et raisonnables qui étaient en son pouvoir pour en empêcher ou en réprimer l'exécution ou pour en référer aux autorités compétentes aux fins

le supérieur qui néglige de se tenir informé engage également sa responsabilité.

d'enquête et de poursuites.

Celle du supérieur civil

De même, un supérieur hiérarchique qui entretient avec ses subordonnés une relation autre que militaire est pénalement responsable des crimes relevant de la compétence de la Cour commis par des subordonnés placés sous son autorité et son contrôle effectifs, quand :

* il savait que ces subordonnés commettaient ou allaient commettre ces crimes ou a délibérément négligé de tenir compte d'informations qui l'indiquaient clairement;

* ces crimes étaient liés à des activités relevant de sa responsabilité et de son contrôle effectifs; et

* il n'a pas pris toutes les mesures nécessaires et raisonnables qui étaient en son pouvoir pour en empêcher ou en réprimer l'exécution ou pour en référer aux autorités compétentes aux fins d'enquête et de poursuites.

Responsabilité pour

omission lors d'un conflit armé non international

Les CG et leur Protocole additionnel II de 1977 (PA II) ne font pas explicitement mention d'une responsabilité pénale du supérieur hiérarchique pour les infractions commises par ses subordonnés lors d'un conflit armé non international. Il importe cependant de relever que le principe d'un commandement responsable au sein des groupes armés est une condition d'application du PA II. Quant à la pratique des Etats, un nombre croissant de législations pénales nationales prévoient la responsabilité pénale des supérieurs pour tous les crimes de guerre, indépendamment du caractère international ou non international du conflit armé en relation avec lequel ils ont été commis.

Les Statuts des Tribunaux pénaux internationaux ad hoc pour l'ex-Yougoslavie (art. 7, par. 3) et le Rwanda (art. 6, par. 3), le Statut du Tribunal spécial pour la Sierra Leone (art. 6, par. 3), ainsi que le Statut de la CPI (art. 28), affirment de manière expresse la responsabilité des supérieurs, notamment pour omission, pour les crimes commis par leurs subordonnés dans le cadre d'un conflit armé non international. Cette

forme de responsabilité s'applique à l'ensemble des crimes soumis à la compétence de ces juridictions. Par ailleurs, le Statut du Tribunal pénal international pour le Rwanda prévoit explicitement une compétence du Tribunal sur les violations graves de l'article 3 commun aux CG et du PA II, applicables aux situations de conflit armé non international (art. 4). C'est également le cas du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, lequel a aussi compétence sur une liste définie d'autres violations graves du DIH commises dans le contexte interne sierra-léonais (art. 3 et 4). Quant à la CPI, elle a compétence sur les violations graves de l'article 3 commun aux CG et les autres violations graves des lois et coutumes applicables aux conflits armés non internationaux (Statut de la CPI, art. 8, par. 2(c) et (e)), pour lesquelles un supérieur hiérarchique peut donc engager sa responsabilité.

Article du CICR





Omission et responsabilité du supérieur En cas de violation du DIH

Le droit international humanitaire (DIH) ou droit des conflits armés prévoit un système de répression de ses violations basé sur la responsabilité pénale individuelle des auteurs desdites violations. Ces dernières peuvent également être commises par "omission". Dans les situations de conflit armé, les forces ou groupes armés sont généralement placés sous un commandement responsable de la conduite de ses subordonnés. Il est donc logique, afin que le système de répression soit efficace, que la responsabilité individuelle des supérieurs hiérarchiques puisse être engagée lorsqu'ils auront omis de prendre les mesures adéquates pour empêcher que leurs subordonnés commettent des violations graves du DIH.

La responsabilité de l'auteur direct pour omission

Le système de répression des "infractions graves" établi par les Conventions de Genève de 1949 (CG I-IV) vise les "personnes ayant commis, ou donné l'ordre de commettre", une de ces infractions.

La responsabilité pénale est également engagée lorsque l'"infraction grave" est provoquée par une omission d'agir. Ainsi, l'homicide intentionnel peut se réaliser par privation de nourriture ou de soins. De même, l'"infraction grave" consistant à "priver [un prisonnier de guerre] de son droit d'être jugé régulièrement et impartialement" se réalise le plus souvent par omission.

Plus explicite, l'article 86, paragraphe 1, du Protocole additionnel I de 1977 aux CG (PA I) précise ce qui suit : "Les Hautes parties contractantes et les Parties au conflit doivent réprimer les infractions graves et prendre les mesures nécessaires pour faire cesser toutes les autres infractions aux Conventions ou au présent Protocole qui résultent d'une omission contraire à un devoir d'agir."

Les "infractions graves" visées à l'article 85 du PAI comprennent également des infractions dont le mode opératoire est généralement l'omission, comme le retard

injustifié dans le rapatriement des prisonniers de guerre ou des civils.

La responsabilité des supérieurs pour omission

Il s'agit ici du cas du supérieur qui, manquant à ses devoirs, ne fait rien pour empêcher qu'une violation du DIH soit commise par son subordonné.

Les procès qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale

Le problème de la responsabilité des supérieurs s'est posé avec acuité lors de la Seconde Guerre mondiale. Bien que le Statut du Tribunal militaire international de Nuremberg ne contienne aucune règle à cet égard, les procès de l'après-guerre ont précisé les contours de cette responsabilité.

Sans entrer dans les controverses qui n'ont pas manqué de naître à la suite de ces jugements, on peut résumer comme suit le mécanisme de la responsabilité des supérieurs :

* il s'agit d'un supérieur, c'est-à-dire d'une personne ayant autorité sur un subordonné;

* le supérieur savait ou aurait dû savoir que le crime allait ou était en train de se commettre;

* le supérieur avait la capacité d'empêcher ou de mettre fin à la conduite criminelle; et

* le supérieur n'a pas pris toutes les mesures nécessaires et raisonnables qui

étaient en son pouvoir pour empêcher ou mettre fin à la conduite criminelle.

Les Conventions de Genève de 1949

Les CG sont restées muettes sur la question et ont laissé le soin à la législation nationale de régler le cas de figure par disposition expresse ou application des règles générales de droit pénal.

Le Protocole additionnel I de 1977

Le PA I a codifié, en son article 86, paragraphe 2, les principes issus des procès qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale :

"Le fait qu'une infraction aux Conventions ou au présent Protocole a été commise par un subordonné n'exonère pas ses supérieurs de leur responsabilité pénale ou disciplinaire, selon le cas, s'ils savaient ou possédaient des informations leur permettant de conclure, dans les circonstances du moment, que ce subordonné commettait ou allait commettre une telle infraction, et s'ils n'ont pas pris toutes les mesures pratiquement possibles en leur pouvoir pour empêcher ou réprimer cette infraction".

Le PA I précise, en son article 87, les devoirs et obligations qu'ont les commandants militaires par rapport à leurs subordonnés. Les supérieurs doivent en particulier empêcher, réprimer et, le cas échéant, dénoncer aux autorités compétentes les "infractions graves" commises par leurs subordonnés. Un commandant n'encourt ainsi de responsabilité pénale pour omission que dans le cas où il a failli à ces devoirs. La notion de supérieur renvoie à la personne qui a une responsabilité personnelle à l'égard de l'auteur des agissements en question parce que ce dernier, étant son subordonné, se trouvait placé sous son contrôle.

La question du niveau exigé de connaissance par le supérieur des actes ou des projets du subordonné est délicate. A cet égard, il faut considérer que le supérieur qui néglige de se tenir informé engage également sa responsabilité.

Le devoir d'agir du supérieur consiste à mettre en oeuvre "les mesures qui sont



Entretiens avec l'IGEFAS



L'Inspection Générale des Forces Armées et de Sécurité est un organe de contrôle placé sous l'autorité du Président de la République, Chef Suprême des Forces Armées et de Sécurité. Elle est dirigée par un officier général ou un officier supérieur qui prend le titre d'Inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité".
Entretien avec l'Inspecteur Général, le Colonel Hanena Ould Sidi,

Pouvez-vous en quelques mots présenter votre auguste institution ?

L'Inspection générale des Forces Armées et de sécurité, instituée par le décret 156-2008 du 13 août 2008, est un organe d'inspection placé sous l'autorité directe du président de la République, chef suprême des Forces Armées et de sécurité. Sans entrer dans les détails, l'IGEFAS est investie d'une mission générale et permanente d'inspection, d'enquête, d'étude et d'information s'étendant à l'armée, à la gendarmerie, à la garde et à la police nationales.

L'origine de notre inspection est son niveau de rattachement, ses compétences qui s'étendent sur les différents corps et domaines d'intervention variés qui touchent tous les aspects de la vie des membres des forces armées et de sécurité. Pour cela elle est organisée en quatre inspections : l'armée, la gendarmerie, la garde et de la police nationales qui ont en charge l'aspect opérationnel et tout ce qui est spécifique aux corps respectifs ainsi que trois inspections spécialisées chargées respectivement :

- du contrôle du moral, de la discipline, des conditions de vie et de travail ;
- du contrôle administratif et de gestion ;

-du contrôle du matériel.

Quelles sont les raisons qui, selon vous, ont présidé à la création de votre inspection ?

La création de notre institution traduit la volonté du président de la République, dans le cadre d'une politique générale, de s'assurer de la transparence dans la gestion des ressources financières mises à la disposition des différents corps et du niveau de préparation des forces.

Quel est le profil des inspecteurs ?

Nos inspecteurs sont tous des officiers supérieurs et commissaires. Leurs domaines de spécialité respectifs sont variés. Nous disposons donc de l'expertise nécessaire pour assumer l'essentiel de nos missions et nous pouvons faire appel, au besoin, à des compétences extérieures.

En plus des qualités morales que nous exigeons, les inspecteurs sont soumis à un code déontologique très contraignant.

L'inspection a presque deux années d'existence, elle n'a pas encore commencé ses activités d'inspection. Pourquoi ?

Mettre sur pied une telle institution demande des efforts et du temps.

La montée en puissance se déroule normalement le cadre

juridique et organisationnel a été, en grande partie, mis en place. On est en train de parfaire ce cadre pour le rendre plus efficace.

Nous disposons de la majorité de notre personnel inspecteur et nous souhaitons les compléter très prochainement.

Sur le plan de la documentation, nous avons conçu tous les formulaires, procédures et modes opératoires nécessaires à l'exécution des contrôles. Nous envisageons de constituer une base de données qui servira dans les volets étude, inspection et formation.

Le maintien, voire l'enrichissement de l'expertise, est notre préoccupation majeure. Pour cela nous avons adopté une politique d'ouverture sur les structures similaires à notre institution pour le renforcement des capacités de nos inspecteurs. Dans le cadre de la coopération multilatérale et bilatérale avec certaines institutions amies, nous avons commencé des échanges d'informations et de visites afin de tirer profit de leur expérience.

Les inspections commenceront dès la première semaine du mois de juin. Quant au volet étude, il occupera - à l'avenir - une place de choix dans nos activités.

Propos recueillis par le
Cne Lif Mohamed Diadié





26 juin :

Journée Internationale contre l'abus et le trafic illicite de drogues

En 1987, l'Assemblée Générale des Nations Unies a institué la date du 26 juin, journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues pour réagir face au fléau que représentent la consommation et le trafic des drogues.



Des représentants de l'Etat visitent un lot de drogues saisi par les Forces armées

On appelle "drogue" tout produit qui crée une dépendance (addiction) et qui est reconnu comme nocif pour l'individu. Vus sous cet angle, le tabac et l'alcool sont assimilés à des drogues.

Ces substances, licites ou illicites, ont un effet néfaste sur le physique et/ou le psychisme du consommateur en en prenant le contrôle. Elles participent aussi à l'asservissement des producteurs agricoles en nuisant aux productions vivrières traditionnelles des régions de production (car les cultures liées à la production de drogue sont plus rémunératrices que celles liées à la production de nourriture). Elles oppriment les communautés par les trafics illégaux qui découlent de leur commercialisation.

Cette journée de mobilisation cherche à faire prendre conscience du problème majeur que représentent les drogues illégales pour la société de la consommation au trafic, en passant par les filières de production et de susciter un maximum de soutien en faveur du contrôle de la drogue.

Les drogues déstructurent l'individu et désolidarisent la famille et la communauté. En effet, elles contrôlent le corps et l'esprit du consommateur, modifient ses

fonctions physiques ou psychologiques, mais aussi ses réactions et ses états de conscience. Les cartels et les cultures de drogues asservissent les producteurs agricoles et les trafics illégaux et le crime oppriment les communautés.

La quête du plaisir, le désir de quitter la réalité ou de faire une nouvelle expérience sont souvent des moteurs de consommation de drogues, mais il faut savoir que cette consommation de stupéfiants entraîne très rapidement des conséquences néfastes:

Un individu sous l'emprise de ces substances peut en effet mettre sa vie et celle des autres en danger, de par la lenteur de ses réflexes, de ses réactions, mais aussi par la modification de sa personnalité. Cela entraîne également une dépendance et d'importants risques pour la santé (overdose).

En plus des effets sur la conscience du consommateur, les drogues créent une double dépendance aux produits consommés : une dépendance physique (mal-être, impression de manque, ...) et une dépendance psychologique (abattement, état de dépression, ...) plus insidieuse, pouvant survenir même en cas de consommation faible. Si certaines drogues, tel le

cannabis, ne provoquent qu'une dépendance psychologique, la majorité d'entre elles entraînent une dépendance physique, dont l'intensité peut varier selon les individus. Dès la première prise, la drogue peut être mortelle!

On estime que 200 millions de personnes dans le monde font un usage illicite de drogues. Cela représente 4,7 % de la population mondiale âgée de plus de 14 ans. Ces chiffres sont alarmants en eux-mêmes, mais les effets de l'abus des drogues vont bien au-delà des individus concernés, car ils causent des préjudices incommensurables à la société, d'ordre sanitaire, social et économique, notamment du fait de la propagation du VIH.

Tous les pays sont touchés par les conséquences dévastatrices de l'abus des drogues et de leur trafic illicite : effets néfastes sur la santé ; montée de la criminalité, de la violence et de la corruption ; ponction sur des ressources humaines, naturelles et financières qui pourraient autrement être affectées au développement social et économique ; destruction d'individus, de familles et de communautés ; enfin, déstabilisation des structures politiques, culturelles, sociales et économiques.

C.M





Sergent-chef
Idrissa Diallo



Le Sergent-chef Idrissa Diallo, de la 2^{ème} Région Militaire, s'est éteint le 3 mai 2010 suite à un accident de voiture survenu aux abords de Yaghref, alors qu'il se rendait à Nouakchott pour un rendez-vous médical. Victime d'un premier accident le 24 janvier 2008, l'intéressé se remettait peu à peu après avoir été évacué au Maroc lorsque survint ce nouveau drame.

Né en 1967 à Bakel sur la rive droite du fleuve Sénégal, ce militaire distingué s'est engagé en 1984 en qualité d'élève sous-officier d'active. Il a été nommé au grade de caporal à sa sortie de l'Ecole Militaire Interarmes (EMIA) et accéda aux grades de sergent en 1993 et de sergent-chef en 2001.

A sa veuve et à leurs trois enfants, l'Armée Nationale présente ses condoléances les plus émues.

Que Dieu l'accueille en Son Saint Paradis, Amine.

Condoléances

Le sergent-chef Dieng Oumar Hamady, de la 2^{ème} Région Militaire, s'est éteint à Nouakchott dans la nuit du 13 au 14 juin 2010.

AEJ adresse ses condoléances à la famille du défunt et reviendra sur sa vie dans ses prochaines éditions.
Inna lillahi wa inna lleyhi rajjouna.

Lieutenant Sidi Ould Abad

Le 17 mars 1988, le capitaine Samba Ould Bacar, les lieutenants Sidi Ould Abad, Hamadi Ould Abdy Ould Ely, Konaté Boubou, Mouhyidine Ould Louly et le Sous-lieutenant Sow Ibrahima - le staff de commandement du Sous-groupement 72 -, disparaissaient brutalement dans l'explosion d'une mine aux environs de Nouadhibou, plongeant toute la famille militaire dans un profond désarroi.

Plus de 22 ans après cette tragédie, le lieutenant colonel Mohamed Abdallahi

Ould Beyé se souvient du Lieutenant Sidi Ould Abad qu'il connaissait bien. Il nous livre le témoignage émouvant d'un parent, d'un ami d'enfance et d'un compagnon d'armes.



Le défunt est né en 1960 à Guerou, fils d'El Ghassem Ould El Arby et de Zeinebou Bint Lehib. Elevé dans un environnement pétri d'honneur et de dignité-parmi ses cousins germains de la lignée d'Ehl Moulaye Zeine et de ses oncles maternels de la tribu Tajakant. Fils unique d'une maman affective, l'enfant qu'il fut déambulait entre une tante tout aussi attentionnée et un oncle qui le chérissait tant. Il fréquenta très tôt l'école coranique (Mahadhra d'Ehl Didi) où il apprit le Saint Coran, la théologie musulmane et la littérature arabe. Après avoir obtenu l'attestation de fin d'études de la Mahadra, l'enfant Sidi s'embarque pour Nouakchott en quête de savoirs nouveaux.

Aussitôt arrivé sur place, il s'inscrit comme auditeur libre au Collège des Garçons (option Arabe), c'était en 1976. Admis au Lycée Arabe, il fut orienté en série scientifique d'où il ressortira titulaire de son baccalauréat en juillet 1981. Auréolé de son diplôme de bac, il poursuivra des études supérieures à l'Ecole Normale Supérieure, filière physique / chimie.

L'intéressé intégrera les rangs de l'Armée nationale le 1^{er} octobre 1982 après un test de présélection à l'issue duquel il fut envoyé, en compagnie de quelques autres camarades, en Libye pour suivre la formation d'officier.

A son retour au pays, en septembre 1984, il est promu au grade de Sous-lieutenant le 1^{er} octobre de la même année puis muté à la 1^{ère} Région Militaire au Sous-Groupement 72 basé à Nouadhibou. C'est là qu'il accéda au grade de Lieutenant, le 31 décembre 1987. C'est aussi

dans cette formation qu'il servit jusqu'à son décès accidentel suite à l'explosion d'une mine. En mission de reconnaissance, le véhicule qui transportait tout l'encadrement du SGPT fut soufflé emportant avec lui les [autres] officiers ...

Le défunt Sidi Ould Abad était un jeune homme intelligent, pieux, juste dans son jugement. A lui seul, il était une source intarissable de savoirs englobant tous les domaines, de la religion aux sciences physiques et les mathématiques en plus de sa parfaite connaissance de la littérature arabe.

Sa disparition est non seulement une perte immense pour sa famille, mais elle l'est d'autant plus pour l'armée et la Nation tout entière.

Traduit de l'arabe par le
Cne Lif Mohamed Diadié



Sergent chef Sidi Mohamed ould Mohamed Abdellah

Le sergent chef Sidi Mohamed ould Mohamed Abdellah, est né en 1970 dans la ville de Tidjikja. Depuis son recrutement en 1991 pour le compte des Transmissions de l'Armée Nationale, il s'est toujours singularisé par son savoir vivre et son ouverture d'esprit ainsi que par le respect qu'il vouait aussi bien à ses supérieurs qu'à ses subordonnés. D'esprit alerte, il s'est distingué dans les différentes formations dans le domaine des transmissions et celui de l'informatique. Sa disponibilité et sa ponctualité toujours été particulièrement appréciées par ses chefs tout comme ses compétences avérées dans la spécialité Chiffres. Il sert aujourd'hui à la portion centrale, au secrétariat du Directeur des Transmissions.

1995 : Elève sous-officier d'active, spécialité transmissions.
1996 : Sergent.
2002 : Sergent-chef.



Sergent-chef Diouf Ould Soueidne

Le Sergent-chef Diouf Ould Soueidne est né en 1963 à Kankossa. Il s'est engagé dès sa majorité, en 1989, ayant eu très tôt un goût immodéré pour la tenue. Son ardeur à la tâche et sa discipline ne se sont jamais démenties tout au long de ses 21 ans de services et dans les nombreuses formations militaires dans lesquelles il a servi. Cette attitude exemplaire lui vaut le respect et la considération de sa hiérarchie, notamment à l'Etablissement Central de Réserve Générale du Matériel (ECRGM) où il sert actuellement.

1989 : Recrutement.
1990 : Sergent.
1998 : Sergent-chef.



Sergent Chef Messoud O/ Mohamed M'bareck

Né en 1963 à Kiffa, Messoud O u l d M o h a m e d M'bareck a été recruté en 1981 dans sa ville natale et a été acheminé au secteur autonome de Kaédi (SAK) où il



subit sa formation commune de base. En septembre 1982, il a été admis à effectuer la formation de sous-officier à l'école militaire interarmes d'Atar (EMIA). Nommé au grade de sergent en août 1983, il retourne au SAK. Le 25 novembre 1984, son sous groupement fait mouvement vers Choum puis vers F'derick, d'où il sera muté à la 2^e région militaire. En août 1986 il est muté à la 1^{ère} RM. Après un stage de sécurité de 45 jours effectué en France, il est mis à la disposition du 2^{ème} Bureau de l'Etat-major National en mai 1993. Depuis cette date, il s'y distingue par sa disponibilité et son dévouement.

Grade successifs :

01/08/1981 : 2^e classe
01/09/1983 : Sergent
01/04/1992 : Sergent-chef

Cursus :

1970 : école primaire de Kiffa
1977 : admission en 1^{er} ASA au Lycée d'Aioun
1979 : 3^{ème} année au collège de Kiffa
1981 : recrutement
1982 : élève sous-officier d'active

Distinction :

2008 : Médaille d'honneur de 3^e classe.

Annonce

En vue de promouvoir et de vulgariser le patrimoine historique militaire, la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) est chargée de mettre en œuvre un Musée dédié aux forces armées nationales.

Ce faisant, la DCRP se lance dans une campagne de collecte d'objets historiques appartenant ou ayant appartenu aux anciens militaires ou résistants. Ces objets peuvent être des armes, des tenues, des équipements, des coiffures, des drapeaux, des fanions, des insignes, des médailles, des iconographies et tous autres documents ayant trait aux Forces armées nationales ou à la résistance. Ces collections peuvent être cédées gratuitement, prêtées temporairement ou vendues au Musée.

Dans ce cadre, il est fait appel à toutes les bonnes volontés, institutions publiques et privées, personnes morales et particuliers, professionnels et amateurs, nationaux et étrangers de contribuer, chacun à sa manière, à la sauvegarde et à la diffusion de la mémoire combattante et à la symbolique de nos grands anciens. Donations, cessions, apports techniques, conseils et suggestions, toutes participations qui pourront aider au processus de mise sur pied de ce noble projet sont les bienvenues.

Contacts :

546 - 61 02 205 - 20 20 305

dcrp@maurtel.mr
bp: 208 tel: 5244641



La cavalerie dans l'art de la guerre : Des chariots aux chars de combat modernes

L'emploi de la cavalerie dans la guerre est connu depuis l'Antiquité. A l'époque, la cavalerie était utilisée pour ouvrir une voie au milieu des rangs ennemis (roues de chariots de guerre équipées de lames de faux par exemple) ou pour prendre l'ennemi à revers. Les Hittites, les Hourrites et les Egyptiens utilisaient des chariots tirés par des chevaux pour transporter des archers qui précédaient les soldats à cheval. Les Assyriens, les Babyloniens et d'autres peuplades créèrent des véritables cavaleries montées, combattant à l'épée, à la lance, à l'arc et au javelot. Mais c'est sans doute le pharaon Ramsès II qui mit en place la première cavalerie régulière, composée de troupes montées et entraînées.

La cavalerie devient une force opérationnelle à part entière lors de l'expansion de l'Empire perse, au VI^e siècle av. J.-C. Dans la Grèce antique, la cavalerie n'a connu qu'un développement limité en raison du manque de chevaux. En revanche, l'empereur Philippe II de Macédoine et surtout son fils, Alexandre le Grand, doivent leurs conquêtes à l'emploi massif de cette force de frappe, par ses percées des lignes ennemies ou ses manœuvres d'encercllement. Par la suite, les Carthaginois, les Romains et les Goths, qui s'emparent de Rome au Ve siècle apr. J.-C., utilisèrent eux aussi des formations de cavalerie très efficaces.

Les armes utilisées par les premiers soldats à cheval sont des lances, des javelots et d'autres armes se lançant à la main, telles l'épée, l'arc et la flèche. Jusqu'au début du IV^e siècle av. J.-C., les cavaliers n'ont pas de selle mais sont protégés

par des cuirasses de cuir et des casques de métal ou de cuir. Au Moyen-âge, les guerres sont dominées par les chevaliers qui portent des armures et brandissent la lance à pointe de fer et l'épée.

Les cavaliers mongols, commandés par Gengis Khan et Kubilai Khan, sont peut-être les plus doués de l'histoire. Ces hordes de soldats à cheval, très habiles et aguerris par les conflits endémiques des steppes de l'Asie Orientale conquièrent de nombreuses régions d'Asie et de Russie au cours du XIII^e siècle. Menant des actions coordonnées avec une extrême discipline, ces armées utilisaient des écrans de fumée et des objets nouveaux tels que les drapeaux et les lanternes de signalement. A leur apogée, les Mongols unifièrent l'ouest et l'est de l'Asie, créant ainsi le plus vaste empire dans l'histoire. Les Cosaques étaient connus pour leur audace et leur habileté à cheval tout comme, les Hussards polonais dont l'action a été décisive dans la victoire contre les Turcs au siège de Vienne en 1683. L'apparition de la poudre à canon et des balles perforantes modifient profondément l'organisation et la stratégie de la cavalerie au début du XIV^e siècle. L'utilisation croissante des armes à feu assigne un rôle déterminant à l'infanterie et l'époque des affrontements peu organisés entre chevaliers aux lourdes armures prend fin. Les troupes montées se transforment en unités disciplinées dotées d'épées et d'armes à feu individuelles. Sous Napoléon I^{er}, les troupes montées deviennent une force militaire d'élite alors que l'infanterie se charge de la quasi-totalité des combats. Napoléon I^{er} est le premier chef militaire à

employer la cavalerie pour dissimuler les mouvements de ses troupes principales et opérer une reconnaissance du front.

L'apparition des fusils-mitrailleurs à la fin du XIX^e siècle entraîne le déclin de la cavalerie, dans la mesure où des cavaliers qui chargent sont des proies faciles pour les troupes d'infanterie équipées d'armes automatiques. Les derniers grands conflits auxquels participent massivement des soldats à cheval sont la guerre de Sécession (1861-1865), la guerre austro-prussienne (1866), et la guerre des Boers (1899-1902). Les cavaliers prennent part à la Première Guerre Mondiale mais de façon restreinte. Entre les deux guerres mondiales, la plupart des armées abandonnent la cavalerie traditionnelle au profit des unités de cavalerie motorisée. " L'arme blindée cavalerie " regroupe de nos jours ces différentes unités blindées.

Le rôle de l'ABC est d'emporter la décision dans les actions majeures du combat interarmes. Les formations blindées manœuvrent pour délivrer rapidement des feux précis, puissants et instantanés. Les particularités de l'arme blindée cavalerie sont sa puissance de feu qui permet d'infliger rapidement des pertes importantes à l'adversaire ; l'agilité qui permet de mener un combat mobile et de changer facilement de missions ; la permanence sur le champ de bataille qui permet de continuer à se battre sous le feu, là où des conditions climatiques dures ou une ambiance chimique ou nucléaire donnée contraindraient d'autres forces à arrêter le combat.

C.M



AHMED BAZAID Ould AHMED MISKE (ANCIEN MINISTRE DE LA DEFENSE)

La rédaction

Patriote avant tout, Ahmed Bazaid s'est engagé très tôt dans le mouvement national anticolonialiste : il fut l'un des fondateurs de l'AJM (Association de la Jeunesse Mauritanienne) dont l'action a été décisive pour accélérer l'accession à l'indépendance.

Ahmed Bazaid fut l'un des tous premiers jeunes Mauritaniens à faire un cycle complet d'études modernes dans les écoles françaises, en Mauritanie et surtout, au Sénégal et en France, notre pays ne disposant à l'époque ni de lycée ni d'université. A la fois studieux et supérieurement intelligent, il fit des études secondaires au lycée Faïdherbe de Saint-Louis où il était régulièrement le premier de sa classe (prix d'excellence). Il terminera Administrateur civil, ayant renoncé à faire les longues études scientifiques qu'il avait envisagées, pour pouvoir servir plus vite son pays confronté aux dures responsabilités de la souveraineté en l'absence quasi-totale de cadres ayant la formation et l'expérience nécessaires. Il assumera donc très vite des d'i



importantes fonctions : chef de cabinet de Maître Moktar Ould Daddah, futur président de la République, dès la période de la "Loi-Cadre" et de l'autonomie interne. Il sera ensuite Hakem puis Wali. Il sera surtout le premier Mauritanien à occuper les délicates responsabilités de Chef de la Sûreté Nationale, dans un pays habitué depuis toujours à voir des "Nçara" accaparer sans partage ces pouvoirs si ... sensibles. Ce fut lui qui "nationalisa" en quelque sorte ce domaine vital et porta la police mauritanienne sur les fonds baptismaux.

Ahmed Bazaid Ould Ahmed Miske occupera enfin le prestigieux poste de Ministre de la Défense. Il succédait ainsi au fondateur de l'Armée, Mohamed Ould Cheikh Ould Ahmed Mahmoud, dont il poursuivra l'œuvre en travaillant notamment à la formation des hommes et à la mise en place des structures et des règlements.

Durant cette période fondatrice et indépendamment des "titres" qu'il portait, Ahmed Bazaid faisait partie du petit groupe de cadres qui, autour du président Moktar, se dépensaient sans compter pour faire face à l'urgence permanente qu'impliquait la mise en place de tous les attributs, symboles, fonctions, structures, textes, etc. indispensables à l'existence d'un Etat (fût-il le plus modeste et le plus démuné). On imagine mal, par exemple, un pays sans drapeau ni hymne national. Il a fallu au petit groupe en question faire preuve de beaucoup d'imagination, de créativité et de ... goût pour "



inventer" ces deux symboles. On dit qu'Ahmed Bazaid a joué un rôle de premier plan dans cette recherche (particulièrement en ce qui concerne le drapeau national). Ce grand serviteur de l'Etat était connu pour son sens aigu des responsabilités et son intégrité au dessus de tout soupçon. Exigeant envers lui-même avant de l'être vis-à-vis des autres, il considérait les soldats, officiers ou hommes de troupe, avant tout comme des citoyens et des hommes dont il faut respecter la dignité et auxquels il faut garantir des conditions leur permettant de vivre dignement et de remplir convenablement la plus noble des missions : celle de défendre la patrie.

"L'Armée, c'est l'honneur du pays", disait-il.

Ahmed Bazaid partageait avec son prédécesseur Mohamed Ould Cheikh cette haute idée de l'Armée et de sa mission. Ils avaient aussi en commun un sentiment de l'honneur dont étaient inséparables aussi bien la générosité que l'intégrité la plus exigeante. Tous deux ont quitté les hautes fonctions qu'ils avaient occupées plus pauvres qu'ils ne l'étaient avant leurs nominations et ont vécu modestement et sobrement, mais unanimement respectés. Ahmed Bazaid est décédé en 1982.

Il y a là un exemple intéressant, notamment pour les jeunes...



Des patrouilles ont été envoyées en direction de la ville afin de ramener les 2 suspects que sont Sidi Ould Zein et Abdi Ould Embarak, que le garde mobile avait dénoncés⁷. Ce dernier prétendit "ils ont délibérément détourné mon attention quelques instants avant le déclenchement de l'attaque"⁸. D'ailleurs cette charge pèsera plus tard contre tous les habitants de Tidjikdja qu'on soupçonnera d'avoir tiré sur le fort à partir des maisons voisines⁹. Frèrejean, remarquant que les archives qu'il avait rassemblées à Bougadoum avaient disparu¹⁰ - opération au cours de laquelle Bakar Ould Soueïd'Ahmed tomba en martyr, un mois auparavant -, était maintenant persuadé que les moudjahidines bénéficiaient de la sympathie et du soutien de quelques habitants et peut être même de quelque élément parmi les membres de la garnison. Sa persuasion fut renforcée lorsqu'il sut que l'une des communautés locales n'avait pas rendu compte de

l'imminence de l'attaque alors qu'elle en connaissait les commanditaires¹¹. Sa rage n'en fut que plus grande contre les autochtones au service des français. Au même titre que les autres, ils avaient en commun d'être tous du bled. Alors ils ont tous été logés à la même enseigne; autochtones, donc traîtres aux yeux de Frèrejean.

C'est dans cette atmosphère délétère que la patrouille conduira tous les suspects. Les stigmates de toutes sortes de tortures physiques étaient visibles à fleur de peau.

Les brimades physiques étaient accompagnées d'humiliations morales, d'insultes ignominieuses. Toute réaction ou réplique verbale de l'un des suspects était réprimée d'un énergique coup de crosse. Ils étaient littéralement terrifiés. Le lieutenant, blessé la veille et atteint d'un accès de fièvre, s'était particulièrement acharné contre Sidi Ould Zeine...

Nous vous épargnons la description littérale de la torture que Frèrejean fit subir

à ces deux hommes. Le scénario de ces atrocités est décrit avec détails par celui-ci dans son ouvrage intitulé "Mauritanie 1903-1911 : Mémoire de randonnées et de guerres au pays des Beïdanés"...

Malgré les sévices subis par ces deux hommes, Frèrejean ne put leur extorquer le moindre aveu qui puisse lui donner, ne serait-ce qu'une idée sur ce qui s'est réellement passé¹³.

Au lendemain de l'opération Frèrejean envoya un télégramme à Dakar dans lequel il détaillait les événements sanglants dont le fort de Tidjikdja fut le théâtre le soir du 12 mai¹⁴. Dans l'attente de la réponse officielle, il redoutait qu'on ne lui ordonnât d'aller à la poursuite d'un ennemi fantôme, disparu furtivement dans un océan de sable mouvant.

Il ne lui restait qu'une manière de noyer son chagrin ; enterrer ses morts parmi lesquels figurait en premier ordre "le grand et regretté" Coppolani...

A suivre...

Renvois

1- Commandant Louis Frèrejean - Mauritanie: 1903-1911, Mémoires de randonnées et de guerres au pays des Beïdanés p-290.

2 - Le narrateur Ould Salek Khouka.

3 - La référence mentionnée ci-dessus - p. 311

4 - Frèrejean rapporte que ces 2 blessés étaient morts en cours de route, ce qui porte à huit le nombre

des martyrs. D'autres sources ont confirmé que les deux blessés ont atteint plus tard Amhireth sains et saufs.

5 - Le narrateur Sid'Ahmed O Dieh.

6 - Ibid mentionné plus tôt - p. 290.

7 - Nous avons mentionné qu'au début de la recherche que de nombreux narrateurs soulignent que les moudjahidins ont tué le gardien à

coups de couteau, pour éviter qu'un bruit fort ne puisse constituer une alerte précoce des Français.

8 - Ibid mentionné plus tôt - p. 290.

9 - Ibid mentionné plus tôt - p. 290.

10 - Ibid mentionné plus tôt - p. 293.

11 - Ibid mentionné plus tôt - p. 290.

12 - Ibid mentionné plus tôt - p. 291.

13 - Ibid mentionné plus tôt - p. 291.

14 - Ibid mentionné plus tôt - p. 292.





L'opération de Tidjikja

11^{ème} épisode

Résumé

Le Cheikh Sidi Ould Moulaye Zeïne est parvenu à accomplir son rêve : éliminer Xavier Coppolani, grâce à un plan audacieux rondement mûri et exécuté à la perfection, mais au prix de sa propre vie.

Les représailles contre les survivants de cette opération commando s'annoncent implacables sous la férule du Capitaine Louis Frèrejean, qui succède provisoirement au chef de l'expédition française en Mauritanie, en sa qualité d'officier le plus ancien sur place...

Par le Cne Sidi Mohamed Ould Heddeïd - Traduit de l'arabe par le Cne Lif Mohamed Diadié

Frèrejean ne sera pas en mesure de les interroger à cause des bruits de fusils *Lebel* qui ne cessaient de crépiter au cours d'un nouvel affrontement entre les moudjahidines et les soldats français dans les oasis situées à proximité du camp. Ce fut pour les français, l'occasion d'utiliser leur "arme de dissuasion", la mitrailleuse *Butasart* et d'autres armes automatiques, restées longtemps sans effet majeur car les moudjahidines agissaient

souvent par surprise, imposant du coup à leur ennemi, les combats de proximité qu'il redoutaient tant.

En guise de démonstration de force, Frèrejean ordonna de tirer sans discernement en direction des moudjahidines¹. En effectuant ces tirs nourris à l'arme automatique, il voulut ainsi adresser à tous les résistants un message percutant qui les dissuaderait à jamais de combattre une force militaire

possédant un tel arsenal de guerre.

Les salves répétées et les cartouches perdues touchèrent deux résistants, tapis dans l'une des palmeraies avoisinantes², à l'instant même où ces derniers s'apprêtaient à réapprovisionner leurs armes. Malgré les blessures handicapantes reçues³, les deux résistants parvinrent tout de même à rallier M'HAIRETH⁴.

Les moudjahidines ont ainsi réussi à réaliser leur esquive comme ils l'avaient prévue, et leur combat tel qu'ils l'avaient planifié⁵.

Biens que les armes se soient tues, la forteresse de Tidjikja n'en fut pas moins plongée dans une angoisse terrifiante. Il était presque minuit et les heures n'en finissaient pas de s'égrener faisant peser une lourde atmosphère. Les soldats n'avaient pas dormi de la nuit. Rassemblés à l'intérieur du camp, ils s'échangeaient mutuellement les termes de compassion⁶ "le gardien du temple est mort, Coppolani est mort!"

Tyrannie et oppression

Avant l'aube, tout le monde était en position de combat.





moyens supplémentaires au général Oreste Baratieri qui, ayant appris l'imminence de son remplacement, n'attendit pas de recevoir tous ces moyens, notamment un renfort de 20.000 soldats, pour décider d'attaquer le 28 février. Son idée était d'attirer les forces éthiopiennes vers Adoua, qu'il connaît bien, à la date du 1er mars, jour de fête pour l'Eglise éthiopienne. Le Général italien espérait que bon nombre de guerriers se seraient dispersés dans le pays afin de vaquer à leurs devoirs religieux. Si d'aventure les Ethiopiens ne tombaient pas dans le piège, Baratieri se résignerait à attendre le gros de ses forces.

Le déroulement de la bataille

Dans la soirée du 29 février, 16.800 combattants Italiens, dont un tiers d'ascaris, progressèrent en quatre colonnes en direction d'Adoua. Le 1er mars, les troupes parvinrent, épuisées et disséminées après s'être égarées en route, sur un terrain parsemé de nombreux pitons qui les empêchaient d'avoir une vue d'ensemble du champ de bataille.

Après avoir longtemps hésité entre les indications de ses cartes et celles de ses guides, Baratieri fit prendre position à ses troupes. Le flanc gauche est occupé par la colonne du général Albertone constituée de quatre bataillons indigènes et quatre batteries pour un effectif de 4.076 soldats et 14 pièces d'artillerie. Par méprise, cette colonne s'installa plus loin que l'emplacement qui lui était destiné et se trouva totalement coupée du reste de l'armée italienne.

Vers 5 heures du matin, l'offensive est lancée. Mais, contrairement aux calculs de Baratieri, 100.000 guerriers les attendaient de pied ferme sur un terrain qu'ils connaissaient aussi parfaitement. La défense éthiopienne, bien organisée, résista à ce premier assaut. Mieux, elle parvint à capturer deux prisonniers qui divulguent la stratégie adverse. La contre-offensive ne se fit pas attendre. Les Ethiopiens portèrent leur effort sur le maillon faible du dispositif italien, un bataillon d'ascaris. Assaillis et bientôt submergés par une marée humaine, ces derniers prirent la fuite en se ruant en direction du centre italien, brisant totalement le dispositif de Baratieri. La mêlée devint rapidement indescriptible. Nombre d'Italiens abandonnèrent leurs armes pour fuir le champ de bataille, craignant la vengeance des Ethiopiens qui n'hésitaient pas à émasculer les ennemis tombés entre leurs mains.



Le Négus Ménélik II au faite de son trône

Vers midi déjà, la victoire semblait choisir définitivement son camp.

A la fin de la journée, les troupes italiennes, totalement désorganisées, furent mises en déroute. Baratieri ne parvint même pas à canaliser la retraite. La colonne du Général Dabormida est la dernière à opposer une résistance farouche. La bataille d'Adoua prit ainsi fin avec la mort de Dabormida et la réduction des dernières poches de résistance.

Le lendemain vers 9 h 00, le général défait arriva à Adi Keyeh et envoya un télégramme à Rome notifiant au gouvernement de Crispi la défaite italienne.

Epilogue

La bataille d'Adoua mit fin à la première guerre italo-éthiopienne. Le Royaume d'Italie abandonna ses ambitions impérialistes en Ethiopie et signa, le 26 octobre 1896, le traité d'Addis Abeba abrogeant celui de Wuchale à l'origine du conflit. Pour avoir sous-estimé une armée africaine dépourvue de technologie moderne, l'Italie perdit 8.000 soldats et 4.000 auxiliaires, soit les deux tiers de la force engagée. Cette débâcle provoqua aussi la fin politique de Francesco Crispi, dont le gouvernement démissionna le 5 mars 1896. L'Italie se détourna de l'Ethiopie pour se concentrer sur le bassin méditerranéen où elle tenta de ravir des territoires à un Empire ottoman en pleine déliquescence. Un désir de vengeance subsista toutefois, qui poussa l'Italie à attaquer l'Ethiopie une nouvelle fois, en 1935... D'un point de vue international, cette première victoire d'une nation africaine

contre un empire colonial marqua les esprits dans la mesure où elle intervint en plein partage de l'Afrique et démontra par là l'inanité des théories raciales. Elle assure également un prestige international à l'Empire éthiopien et à Ménélik II, aussi bien auprès des peuples colonisés d'Afrique que des mouvements anti-ségrégationnistes des Etats-Unis et anti-colonialistes d'Europe. Tous les empires envoyèrent des ambassades à la cour du négus. Au niveau intérieur, la bataille d'Adoua garantit le maintien de l'indépendance éthiopienne et demeure un symbole de l'unité du pays. Elle est célébrée chaque année, le 2 mars, en tant que jour de fête nationale.

Enseignement de la bataille

La bataille d'Adoua correspond à un engagement de type "rencontre", les deux formations ennemies progressant l'une vers l'autre.

L'armée éthiopienne joua sur la mobilité et les manœuvres plutôt que sur des formations linéaires et la coordination. Sa stratégie reposa sur des combats brefs et rapides bénéficiant de l'utilisation de la cavalerie et des forces d'infanterie.

Le plan opérationnel italien négligea cette structure de commandement fortement flexible au cours des combats et la capacité de regroupement des troupes éthiopiennes.

Les lenteurs des communications, la mauvaise connaissance du terrain et les compétences discutables de certains chefs militaires obnubilés par les perspectives de carrière ont joué à la défaveur des Italiens.

Les femmes ont joué un rôle primordial dans la bataille. L'impératrice et sa sœur Woyzero Azaletch Betul commandaient les troupes en retrait et transmettaient les ordres entre les différentes positions. Taytu haranguaient les troupes et leur enjoignait de ne quitter le front que lorsque le Négus le décidera. Balcha Safo, commandant de l'artillerie éthiopienne, reçut le titre de Dejazmach après la bataille. Les servantes éthiopiennes offraient de l'eau et des soins élémentaires aux blessés des deux côtés. Gebre Selassie, futur président, rendit hommage au rôle que les femmes ont joué pendant la bataille : " Nous ne pourrions décrire tous leurs exploits car ce qu'elles ont fait ce jour-là a dépassé ce que l'on attendait d'elles".

Cne Mangassouba



La bataille d'Adoua

La bataille d'Adoua opposa du négus Ménélik II le 1^{er} mars 1896 qui permit à l'Ethiopie de préserver son indépendance, remportée face aux troupes italiennes en 1896 est une victoire préserva l'indépendance de l'Ethiopie qui fut avec le Libéria le seul pays africain non colonisé.

Contexte

En 1869, la Corne de l'Afrique prit une place stratégique avec l'ouverture du canal de Suez. N'achevant son unité qu'en 1871, le Royaume d'Italie, se lança assez tardivement dans la conquête de l'Afrique. Dès 1885, les Italiens s'établirent à Massaooua, sur la côte de la Mer rouge. En 1890, l'Erythrée, province maritime éthiopienne, fut transformée en colonie italienne. Dès 1893, à partir de l'Erythrée et de la Somalie nouvellement soumise, les Italiens préparèrent la conquête du haut plateau éthiopien.

La fin du XIXe siècle est marquée en Abyssinie (actuelle Ethiopie), par des conflits incessants entre Etats voisins. Dans ce contexte d'instabilité, le négus Ménélik II, qui succéda à l'empereur Johannes en 1889, procéda à une réorganisation intérieure de son empire. Il entretenait alors des relations cordiales avec l'Italie, contrairement à son prédécesseur. Ces bonnes relations lui avaient permis d'obtenir une grande quantité d'armes et de conquérir plusieurs riches régions d'Ethiopie alors qu'il n'était encore que gouverneur de la province du Choa. Point d'orgue de ces bons rapports, la signature du traité de Wuchalé (Ucciali en italien), le 2 mai 1889, par lequel Ménélik reconnaissait la souveraineté de l'Erythrée tandis que l'Italie était le premier pays qui reconnaissait à Ménélik le titre d'empereur et lui promettait l'accès aux ports d'Erythrée pour ses importations d'armes et de munitions. Ce traité d'amitié renforçait le trône de Ménélik en quête de légitimité et consolidait l'implantation italienne dans la corne de l'Afrique, notamment dans la région des hauts plateaux tigréens de Hamassen, siège du gouvernement colonial.

Mais l'article XVII du traité, rédigé en double version, amharique, langue éthiopienne, et italien, prêta très tôt à confusion. Pour les Ethiopiens, l'Empire se réserve la faculté de se servir des agents du

gouvernement italien pour ses relations avec les puissances européennes alors que côté italien, ce recours est obligatoire, plaçant de fait l'Ethiopie sous protectorat italien.

Dès lors, l'Ethiopie gela ses liens d'intérêt avec l'Italie, remboursant même les crédits envers elle et commença à importer de grandes quantités d'armes à feu de France, de Russie et de Belgique.

La confrontation armée

Le Traité de Wuchale est dénoncé le 12 février 1893. Le lendemain, les puissances européennes sont informées que l'Ethiopie rejette toute forme de protectorat.

A la fin de l'année 1894, les Erythréens, menés par Bahta Hagos, se rebellent contre l'ordre colonial. En janvier 1895, les Italiens lancèrent une vaste offensive, matant la révolte et parvenant à contrôler une large partie du Tigré.

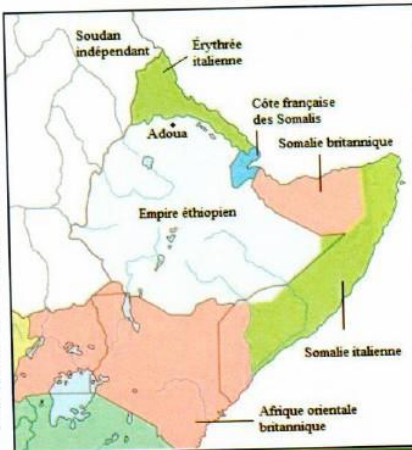
Lassé des incursions italiennes, le négus décréta la mobilisation générale le 17 septembre 1895. En novembre, plus de 100.000 soldats marchent suivant deux directions vers le nord : Adoua et Asmara, en Erythrée. Le 7 décembre, 30.000 Ethiopiens encerclent 7.000 soldats italiens à Amba Alagi et les chassent. Les Italiens y perdirent 2.000 soldats. Un

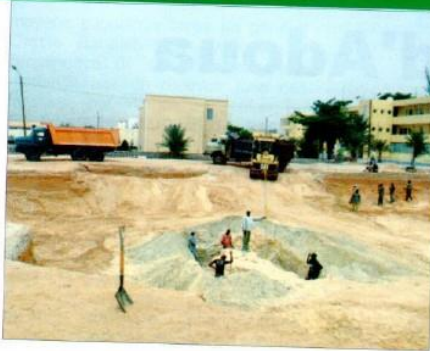
mois plus tard, les troupes italiennes sont assiégées à Mekele, capitale du Tigré. La reddition intervint le 21 janvier 1896, après deux semaines de siège et de canonnades. Le 7 février 1896, les troupes de Ménélik arrivent au contact du Général Orieste Baratieri, commandant en chef des troupes italiennes.

Forces en présence

Suivant les sources, les forces éthiopiennes présentes à Adoua vont de 80 000 à plus de 120 000 hommes, tous armés de fusils. Elles disposaient de 42 canons à tir rapide. L'armée italienne, avec ses 17.700 hommes, était divisée en quatre brigades, dont une brigade d'ascaris (supplétifs) érythréens et somalis. Elle disposait de 56 pièces d'artillerie. Le haut commandement éthiopien donna comme instruction d'éviter l'affrontement direct sur les positions ennemies mais de frapper l'ennemi en position avancée à l'intérieur de son territoire en contournant le gros de ses troupes rassemblé à Adigrat. Cette stratégie offensive reposait sur l'ouverture de deux fronts d'attaque afin de combattre les principaux regroupements de troupes ennemies. C'est sur la route de Hamassen que l'armée est confrontée aux troupes italiennes.

Le général Baratieri, ne voulait pas engager la bataille trop tôt, sachant que les Ethiopiens ne pourraient pas maintenir trop longtemps leurs effectifs pléthoriques sur place. Cependant, le gouvernement italien trouvait insultant d'être mis en échec par une armée non-européenne. Face à l'opposition de l'extrême gauche anticolonialiste et au scepticisme des milieux industriels, l'exécutif italien pensait que seul un succès éclatant lui permettrait de redorer son blason sur le plan intérieur. L'Italie prit alors l'initiative d'une attaque surprise à travers un engagement rapide des forces principales, en visant à la fois le cœur et les flancs de la formation éthiopienne. Il débloqua des





passé récent par la Direction des Transmissions, sont en cours de démolition pour être reconstruits de nouveau avec une architecture plus moderne, avant leur réaffectation à la Direction de l'intendance. De même, le grand bâtiment couvert de zinc sis au sud du rapport, très familier des militaires pour avoir contenu les archives de l'Armée Nationale est en cours de rénovation au profit de la Direction du Matériel dont il abritera les principaux organes. Des édifices relativement plus récents, cependant construits dans une certaine précipitation due aux urgences d'alors, n'échappent non plus à cette lancée vers le renouveau. Ainsi, le PC du Bataillon de Commandement et des Services (BCS) est aujourd'hui entièrement vidé de ses occupants en personnels et matériels pour laisser la place à un grand chantier qui, à terme aura non seulement le mérite d'embellir la physionomie du bâtiment, mais aussi d'en corriger les défauts techniques remarqués ces dernières années. Créée il y a quatre ans et installée dans une modeste bâtisse à proximité du portail d'entrée du BCS, la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP), bénéficie actuellement de vastes travaux d'extension de ses locaux. Une fois achevée, cette extension permettra à cet organe de l'Etat-major National, célèbre par ses publications du bimestriel "Akhbar El Jeich", de disposer

d'un cadre de travail plus adéquat. Parallèlement à ces travaux de réfection et d'extension, on assiste également à l'édification de nouveaux bâtiments empruntant des techniques architecturales de pointe. En effet, le Haut Commandement de l'Armée Nationale sera prochainement déplacé un peu plus à l'est sur le site de la première soute à carburant de l'Etat-major National et ce, dès l'achèvement de son futur siège, qui y est actuellement en construction.

En dehors de l'Etat-major National, mais toujours dans la capitale, d'autres chantiers sont aussi en cours ; nous citerons à ce titre le Lycée Militaire de Nouakchott inauguré il y a seulement moins d'une année. Des travaux d'extension du dortoir, de constructions de quatre salles de cours supplémentaires, d'une bibliothèque, d'un laboratoire, et d'un poste de police y sont en voie d'exécution. Le même établissement bénéficiera de l'élévation du mur de clôture de l'espace communément appelé "cité cadres".

En prélude à la délocalisation prochaine du Bataillon Blindé, une caserne sera construite à cet effet à Aleg, pour accueillir cette formation, implantée à Nouakchott depuis sa création à la fin des années 80. La caserne en question comportera un poste de commandement, un dortoir pour la troupe, un bloc réfectoire-cuisine, cinq hangars devant abriter des chars, une soute à carburant et un magasin à munitions.

Un poste de commandement fluvial sera construit à Kaédi, sur la rive droite du fleuve Sénégal, pour le compte de la Marine Nationale, afin d'assurer la sécurité de la navigation le long de ce cours d'eau qui constitue à la fois une frontière naturelle entre notre pays et le Sénégal, mais aussi un cordon ombilical reliant les pays de l'OMVS.

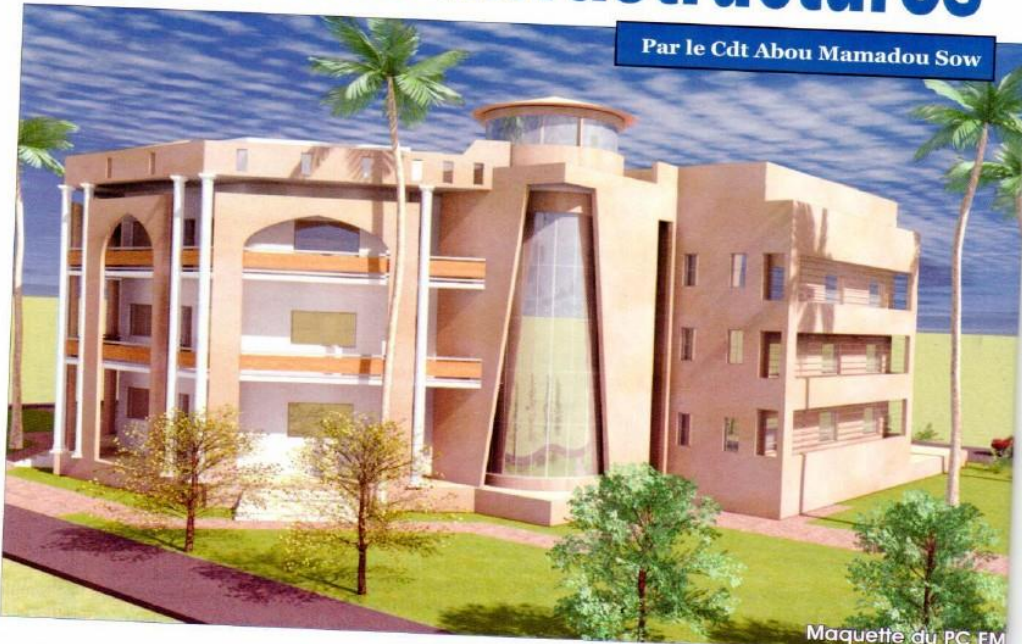
En fin, les casernes qui abritent respectivement la Base Marine de Nouadhibou et le Centre de Formation Technique de l'Armée Nationale de Rosso, situées toutes les deux dans des endroits relativement bas et exposées à la vue des passants, bénéficieront d'une élévation de leurs murs de clôture. D'autres projets sont encore en cours d'étude, voire de réalisation. A terme, "Akhbar El Jeich" aura l'agréable privilège d'y revenir en détail.





L'Armée Nationale rénovent ses infrastructures

Par le Cdt Abou Mamadou Sow



Maquette du PC EM

Plus que jamais depuis le début de sa jeune histoire, l'Armée Nationale n'aura connu une aussi grande révolution dans le domaine des infrastructures. En effet, le début de l'année 2010 a été marqué par l'amélioration de son patrimoine immobilier dans plusieurs garnisons du pays.

L'ampleur des chantiers, de par leur taille et leur nombre augure dans un avenir sans doute très proche, un changement radical dans la physionomie d'un bon nombre de casernes.

A ce titre, l'Etat-major National s'est transformé en une vaste aire où s'activent une multitude d'ateliers de construction. L'effervescence est si perceptible

dans sa célérité que déjà, certains visiteurs ont l'agréable surprise de constater que de vieux bâtiments érigés au lendemain de l'indépendance pour abriter certains services de notre armée naissante ont littéralement changé d'aspect pour adopter un visage plus adapté à la situation de l'heure. L'exemple le plus frappant dans ce cas est celui de

cette vieille bâtisse, sise à l'ouest de la place d'arme, autrefois remarquable sur les images de cérémonies qui y étaient organisées, à son ancien style en tôle ondulée, naguère destinée aux services de l'ordinaire et qui vient de céder la place à un imposant bâtiment à étage. Cette nouvelle infrastructure vient renforcer les locaux des transmissions dont elle abrite désormais la direction. D'autres anciennes constructions sont en cours de restauration, voire de réaménagement afin d'être destinées à des emplois plus adaptés, compte tenu de leurs sites respectifs. Ainsi, les anciens locaux de la Compagnie du Quartier Général (CQG), qui avaient été occupés dans un





expérience personnelle et ma connaissance du terrain et en considération de l'ensemble des mesures sécuritaires prises au niveau national".

Il est vrai que la mise en place de zones militaires, dans lesquelles la circulation des personnes est rigoureusement réglementée, l'engagement d'un grand nombre



d'unités de l'Armée, de la Gendarmerie, de la Garde et de la Police, spécialisées dans la lutte antiterroriste, la qualité de leurs équipements et le niveau de leur entraînement incitent à l'optimisme. Quand on ajoute à cela, les moyens d'acquisition de renseignement par radars ou par avions de surveillance qui peuvent être actionnés sur simple demande, il y a de quoi être rassuré.

Tout au long de cette visite de presse, les missionnaires ont pu se

rendre compte de visu, les efforts louables entrepris en haut lieu pour sécuriser cette grande étendue désertique, à cheval sur trois pays. Un paysage nu, au relief rocaillieux par ci, sablonneux par là et au climat inhospitalier. Une région classée depuis, zone militaire, pour contrôler les mouvements des personnes et des biens,

à l'instar de toutes les régions frontalières du pays susceptibles d'être empruntées par des groupuscules subversifs et criminels.

Les journalistes ont pu rencontrer quelques populations nomades, transhumant autour des rares points d'eau de part et d'autre des frontières. Un père de famille exhiba fièrement son permis de circulation aux journalistes. Ce document précieux qui l'autorise à rentrer et à sortir du pays mais qu'il doit renouveler régulièrement.

Tous les habitants de cette région austère ont tenu à témoigner aux journalistes, leur reconnaissance envers les unités de l'armée qui, en plus de leur apporter la sécurité et la stabilité, leur fournissent des aides vitales : soins médicaux, évacuations, dons de médicaments, d'eau potable et de denrées alimentaires de première nécessité. Les correspondants ont été amenés aussi à M'Reïty, où émus, ils se sont recueillis aux côtés des militaires sur les tombes des 17 martyrs tombés héroïquement, le 4 juin 2005, suite à l'agression ignominieuse d'un groupe terroriste. Un épisode



tragique qui rappelle le lourd tribut payé par les forces armées nationales dans la lutte contre le terrorisme.

Cette mission a été agrémentée d'autres sorties qui a amené les journalistes sur la stèle érigée à la mémoire de l'émir Sid'Ahmed Oujd Ahmed Aïda, héros de la résistance nationale, et de ses compagnons morts en 1932 lors d'une attaque menée par le capitaine Lecoq. Des tombes anonymes, disséminées sur des élévations rocheuses et découvertes par les unités au cours de leurs différentes patrouilles, ont elles aussi été visitées. Leur forme pyramidale laisse imaginer des vestiges d'anciennes civilisations. Enfin, une des 6 cuvettes de la zone résultat de l'impact d'une météorite, a aussi été visitée.

A la fin de cette mission, l'ensemble des journalistes ont unanimement salué les efforts actuels d'ouverture des forces armées qui permettent aux différents organes d'informations de jouer pleinement leur partition tout en tenant compte des spécificités inhérentes au secret défense. Ils ont appelé à la poursuite et à la consolidation de ce partenariat naissant.

Par le Cne Mangassouba

* Les médias locaux présents : Agence Mauritanienne d'Information, TVM, Radio Mauritanie, El Vejr, Akhbar, Al Arabia, Al Jazeera, RFI, Reuters, la télévision catalane TV3 et le quotidien espagnol ABC.



Un nomade montrant son autorisation de circulation



Recueillement devant la stèle des martyrs de M'Reïty





Lutte antiterroriste dans le Sahara

Un engagement sans faille des Forces Armées Nationales



Sollicité par des médias occidentaux, le Ministère de la Défense Nationale a organisé du 14 au 20 juin 2010, une mission de presse dans le nord du pays à laquelle des organes de presse étaient conviés. Une trentaine de journalistes avaient ainsi répondu favorablement à l'invitation. On y comptait des représentants des trois organes publics d'information et bon nombre de médias privés nationaux de même que les correspondants de la presse étrangère*. Conduite par la Direction de la Communication et des Relations Publiques, cette mission avait pour but de donner un aperçu de la somme de dispositions prises par les autorités militaires nationales dans le cadre de la sécurisation du terrorisme national.

" A mon sens, il est difficilement envisageable, pour ne pas dire impossible à l'heure actuelle, que des groupuscules puissent s'infiltrer en profondeur à l'intérieur de nos frontières, kidnapper de paisibles citoyens et parvenir à s'exfiltrer aussi facilement du territoire national ". C'est en substance ce qu'a répondu le commandant d'un Groupement Spécial d'Intervention (GSI) à un journaliste qui s'enquerrait de l'évolution de la situation sécuritaire dans le pays depuis l'enlèvement des trois citoyens espagnols, le 29 novembre 2009 sur l'axe Nouadhibou-Nouakchott. Quelques minutes auparavant, les journalistes

et leurs accompagnateurs avaient assisté, admiratifs, à une action de neutralisation d'un ennemi fictif. Cette opération a débuté par une reconnaissance de zone et la prise de contact des patrouilles de reconnaissance avec cet ennemi. Ce premier échelon, après avoir fixé cet ennemi, précisé sa nature (groupe de terroristes), son volume, son attitude (belliqueuse) et délimité ses contours, a permis au reste de l'unité de manœuvrer par appuis mutuels et de progresser vers la position ennemie, l'occuper et mettre l'adversaire hors d'état de nuire. Le tout sous un feu nourri à balles réelles. Dans leurs techniques

d'approche, les soldats ont démontré leur capacité à faire face aux menaces asymétriques. Les servants des armes collectives ont fait preuve d'une grande précision, atteignant leurs cibles dès les premières salves. Chaque objectif touché occasionnait les applaudissements de l'assistance qui suivait la scène à distance de sécurité. Une prestation qui met en évidence, un entraînement intense et assidu. Ce responsable de zone avait rajouté dans la foulée : " je suis conscient que le risque zéro n'existe dans aucun pays au monde mais j'étaye mes propos sur mon



AKHBAR EL JEICH



EL Jeich

AKHBAR EL JEICH

Votre fenêtre
sur l'Armée

Dcrp@mauritel.mr
BP: 208 Tel: 5002255

Revue officielle par l'Etat-major National N°22 Juillet - Août 2010

Lutte antiterroriste dans le Sahara

Un engagement sans faille des Forces Armées Nationales

Interview de
l'Inspecteur Général
des Forces Armées
et de Sécurité



Événement

Le Président de la
République au 2^{em} BC

Dossier

L'Armée rénove
ses infrastructures